



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 mars 2021**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- En exercice : 79
- Présents : 65
- Votants : 74

**DATE :**

- De convocation : 17 mars 2021
- De l'affichage : 25 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi vingt-quatre mars à 17h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est rassemblé au théâtre municipal de Coutances, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

**PRESENTS :**

AGNES Hervé	DURAND Benoît		PERRODIN Jean-Pierre
ALEXANDRE Gisèle	FOURNIER Delphine	LAUNAY Bruno	
BELLAIL Rémi	GALBADON Grégory	LAURENT David	PIGASSE Nicolas
BELLE Jean-Pierre	GAUNELLE Mireille	LECONTE Valérie	QUESNEL Bruno
BIDOT Jacky	GIGAN Aurélie	LEDOUX Dany	RAULT Jean-Benoît
BINET Jean-René	GOSELIN Béatrice	LEFEVRE Claude	RIHOUEY Hubert
BOSCHER Bernard	GUILLE Hervé	LEFEVRE Didier	ROBIOLLE Hubert
BOURDIN Jean-Dominique	GUILLOTTE Hubert	LEFRANC Daniel	ROUXEL David
BOURSIN Elodie	HAREL Anne	LEGOUBEY Jean-Pierre	SALVI Martial
CLEMENT Corinne	HÉLAINE Daniel	LEMESLE Jean	SAVARY Etienne
D'ANTERROCHES	HENNEQUIN Claude	LEMIERE Michel	TEYSSIER Louis
DE LA HOUGUE Catherine	HEWERTSON Sophie	LEMOINE Sylvie	VAUGEUIS Philippe
DE LAFORCADE Eric	HUET Laurent	LEMOUTON Yves	VILQUIN Franck
DEBRAY Pierre-Henri	HUREL Grégory	LESAULNIER Jean-Louis	VINCENT Patricia
DEFOY Marine	JARDIN Rodolphe	MACÉ Richard	VOISIN Michel
DELIVERT Florent	JOUANNO Guy	MARIE Jacques	
DOYERE JOEL	LAINÉ Pauline	MASSON Jean-Michel	
	LANGLOIS Pascal	MOREL Jacques	

**ABSENTS EXCUSES :** Régis Boudier (procuration à Eric De Laforcade), Emmanuelle Bouillon (procuration à Laurent Huet), Nadège Delafosse (procuration à David Rouxel), Benoît Durand (procuration à Valérie Leconte), Aurélie Fautrat (procuration à Bruno Quesnel), Sébastien Grandin (procuration à Yves Lemouton), Sonia Larbi (procuration à Bernard Boscher), Patrick Outrequin (procuration à Guy Jouanno), Pierre Vogt (procuration à Jean-Dominique Bourdin), Marc Jouanne,

**ABSENTS :** Claude Bosquet, Serge Court, Philippe D'Anterroches, Jean-Claude Heurtaux, Justine Lebouteiller

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Elodie BOURSIN, désignée conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire

## Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 24 février 2021
- 1- Prise de compétence mobilité
  - 2- Désignation d'un représentant au syndicat mixte du point fort
  - 3- Désignation d'un représentant au sein de l'entente avec Côte ouest Centre Manche
  - 4- Vote du budget primitif 2021 du budget Activités économiques et reprise anticipée des résultats
  - 5- Vote du budget primitif 2021 du budget ZA Delasse, reprise anticipée des résultats
  - 6- Vote du budget primitif 2021 du budget ZA Gouville-artisanale et reprise anticipée des résultats
  - 7- Vote du budget primitif 2021 du budget ZA Saint Pierre, reprise anticipée des résultats
  - 8- Vote du budget primitif 2021 du budget ZA château de la mare, reprise anticipée des résultats
  - 9- Vote du budget primitif 2021 du budget ZA Regnéville-sur-mer et reprise anticipée des résultats
  - 10- Vote du budget primitif 2021 du budget ZA Gouville-conchylicole et reprise anticipée des résultats
  - 11- Vote du budget primitif 2021 du budget réseau eau de mer et reprise anticipée des résultats
  - 12- Vote du budget primitif 2021 du budget SPANC et reprise anticipée des résultats
  - 13- Vote du budget primitif 2021 GEMAPI et reprise anticipée des résultats
  - 14- Détermination du produit de la taxe GEMAPI attendu pour 2021
  - 15- Vote du budget primitif 2021 du budget Déchets et reprise anticipée des résultats
  - 16- Vote des taux de TEOM 2021
  - 17- Vote du budget primitif 2021 ADS et reprise anticipée des résultats
  - 18- Vote du budget primitif 2021 du budget Cinémas et reprise anticipée des résultats
  - 19- Vote du budget primitif 2021 du budget Santé, reprise anticipée des résultats
  - 20- Vote du budget primitif 2021 du budget général, reprise anticipée des résultats et actualisation des autorisations de programme
  - 21- Budget général : création d'AP-CP relative à l'école Claires-fontaines
  - 22- Actualisation de la provision pour contentieux
  - 23- Vote des taux ménage et du taux de CFE
  - 24- Tableau des emplois
  - 25- Plan d'actions pour l'égalité hommes-femmes
  - 26- Avance de trésorerie remboursable au profit de la crèche associative les coccinelles
  - 27- Reversement du CEJ 2019
  - 28- Extension de la maison médicale de Gouville-sur-mer : avenants aux marchés de travaux
  - 29- Extension de la zone artisanale de Gouville-sur-mer : convention de groupement de commande avec le SDEAU
  - 30- Convention avec la bibliothèque départementale de la Manche
  - 31- Choix du mode d'exploitation du cinéma de Coutances
  - 32- Désignation des membres de la commission de délégation de services publics
  - 33- Rénovation thermique de l'accueil de loisirs d'Hambye : demande de subvention
  - 34- Modification des statuts du SAGE côtiers ouest Cotentin
  - 35- Modification des statuts du syndicat du SCOT
  - 36- Centre de vaccination : convention avec la SASI-PSLA
  - 37- Information sur le contentieux avec la commune de Quettreville-sur-Sienne
  - 38- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président
  - 39- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau
  - 40- Questions diverses

### Annexes :

- 1- Procès-verbal de la séance du 24 février 2021
- 2- Détail du budget primitif 2021 du budget Activités économiques
- 3- Détail du budget primitif 2021 du budget ZA Delasse
- 4- Détail du budget primitif 2021 du budget ZA Gouville-artisanale
- 5- Détail du budget primitif 2021 du budget ZA Saint Pierre
- 6- Détail du budget primitif 2021 du budget ZA château de la mare

- 7- Détail du budget primitif 2021 du budget ZA Regnéville-sur-mer
- 8- Détail du budget primitif 2021 du budget ZA Gouville-conchylicole
- 9- Détail du budget primitif 2021 du budget ZA réseau eau de mer
- 10- Détail du budget primitif 2021 du budget SPANC
- 11- Détail du budget primitif 2021 du budget GEMAPI
- 12- Détail du budget primitif 2021 du budget Déchets
- 13- Détail du budget primitif 2021 du budget ADS
- 14- Détail du budget primitif 2021 du budget Cinéma
- 15- Détail du budget primitif 2021 du budget Santé
- 16- Détail du budget primitif 2021 du budget général
- 17- Plan d'actions pour l'égalité hommes-femmes
- 18- Convention de lecture publique avec la bibliothèque départementale de la Manche
- 19- Jugement du tribunal administratif sur le contentieux avec la commune de Quettreville-sur-Sienne

La totalité des documents budgétaires est téléchargeable à l'adresse suivante

<https://www.coutancesmeretbocage.fr/les-élus/les-comptes-rendus/>

en bas de la page, dans les dossiers à télécharger (*Budgets prévisionnels Coutances mer et bocage 2021*)

### **Approbation du procès-verbal du 24 février 2021**

- ⇒ Voir document en annexe
- ⇒ **Unanimité**

### **1- Prise de compétence mobilité**

La loi d'orientation des mobilités programme d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Elle définit notamment un objectif d'exercice de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités et les régions.

L'article 9 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres, portant cette échéance au 31 mars 2021.

Une autorité organisatrice de la mobilité est l'acteur compétent pour l'organisation des services de mobilité sur son ressort territorial. Elle propose les solutions et services de mobilité les plus adaptés aux configurations territoriales et aux besoins des habitants. Sur son ressort territorial, une AOM est compétente pour organiser, sans obligation ni exhaustivité :

- Des services de transport scolaire
- Des services réguliers de transport public
- Des services de voiture partagée
- Des services de mobilités actives
- Des services de mobilité solidaire
- Des services de transport public à la demande

L'EPCI n'a aucune d'obligation d'établir des services de mobilité dans l'ensemble de ces domaines d'intervention, mais peut choisir d'organiser ceux qu'elle trouve les plus adaptés à ses spécificités locales : la compétence mobilité s'exerce à la carte, et en complément des services déjà pris en charge par la Région. Ainsi, pour l'année 2021, un budget de 40 000 € a été prévu.

Par ailleurs, il est précisé que la compétence mobilité n'inclut pas la réalisation de voies cyclables (voies vertes, pistes cyclables...).

La Loi d'orientation des mobilités ne permettra pas à la communauté de communes de prendre la compétence mobilité ultérieurement, sauf en cas de fusion avec une autre communauté de communes ou d'adhésion à un syndicat mixte doté de la compétence d'organisation de la mobilité. Depuis juillet 2019, Coutances mer et bocage est impliquée dans le champ de la mobilité :

- Inscription de la définition d'une stratégie de mobilité rurale au contrat de transition écologique, signé avec l'Etat le 7 juillet 2019,
- Installation de la gouvernance de cette stratégie de mobilité le 13 décembre 2019,
- Réalisation d'une démarche participative (Tok Tok, septembre 2020, primée par le prix Cap'COM 2020) ainsi que d'un diagnostic des mobilités remis en janvier 2021, mettant en évidence 4 enjeux majeurs pour le territoire :
  - 1/ Favoriser les déplacements durables et alternatifs à la voiture individuelle (inciter les modes doux, la voiture partagée, renforcer la sécurité routière, inciter l'intermodalité etc.)
  - 2/ Favoriser une mobilité plus inclusive, accompagner les publics fragiles (accompagnement ciblé, travail avec les partenaires sociaux etc.)
  - 3/ Tendre vers la « démobilité » et favoriser la proximité (espaces de coworking, proposer des services de proximité, améliorer l'attractivité des petites centralités etc.)
  - 4/ Animer une politique de mobilité rurale partagée (dynamique d'acteurs, concertation etc.)
- Le plan d'actions sera construit au printemps 2021 de façon concertée sur la base de ces enjeux partagés

Il est proposé au conseil de communauté :

- De transférer la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes Coutances mer et bocage ;
- De modifier les statuts de la communauté de communes comme suit :
  - Ajout de la compétence facultative suivante :  
*La communauté de communes se dote de la compétence « mobilités », conformément à la Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. L'exercice de cette compétence pourra se déployer progressivement dans le temps, en lien avec les acteurs locaux.*
- De ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L3111-5 du Code des transports ;
- De solliciter les communes membres de la communauté de communes, conformément à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire ;
- De préciser que la mise en œuvre de la compétence se fera de manière graduelle dans le temps ;
- Donne pouvoir à monsieur le président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur BOURDIN indique être intéressé par l'idée d'un cosibus qui pourrait desservir également la périphérie proche de Coutances dans le cadre d'une seconde ligne. Il précise que la DSP actuelle s'achève au mois de mars 2022. Il indique souhaiter que la seconde ligne soit intégrée dans la DSP qui doit être renouvelée à l'été prochain.

Monsieur QUESNEL précise que le conseil municipal de Montmartin-sur-mer a débattu de ce sujet la semaine dernière. Le conseil a trouvé pertinent que cette compétence soit prise par Coutances mer et bocage, car la mobilité doit être locale et concerner toutes les tranches d'âge.

Monsieur JOUANNO s'étonne de l'absence de projections financières sur le sujet. Aujourd'hui, la région assure des fonctions majeures de transports collectifs et indique qu'il n'est pas souhaitable de désengager la région de ces actions. Il n'approuve pas la rédaction telle qu'elle est formulée.

Madame DE LA HOUGUE indique que la rédaction reprend le cadre fixé par la loi.

Monsieur le président indique que, concernant l'enveloppe financière retenue pour l'année en cours, cela permettra de lancer les premières actions sur la fin de l'année. Mais l'ensemble du programme n'est pas défini, il appartient aux élus d'y réfléchir et d'élaborer ce plan. Par ailleurs, monsieur le président

indique qu'il ne faut pas regarder uniquement l'aspect budgétaire, sinon nous ne serons jamais un territoire entreprenant et dynamique.

Monsieur DE LAFORCADE rappelle les contours de la loi d'orientation des mobilités et que la prise de compétence n'implique pas de la mettre en œuvre immédiatement sur tous les domaines. Il approuve la constitution de groupes de travail pour réfléchir aux actions à mener dans ces domaines. Il indique qu'il votera la prise de compétence.

Monsieur HUET indique que les appels à projets sont de plus en plus orientés vers les EPCI. Pour disposer de financement, il est sans doute préférable de prendre la compétence. Il indique aussi que certaines initiatives communales pourront perdurer. Il indique avoir lu dans la presse la demande d'association que cette compétence mobilité soit prise par l'intercommunalité. Il ajoute qu'il est nécessaire d'être proactif, par exemple dans la mise en œuvre du plan climat.

Madame LEDOUX demande si le versement mobilité transport pourrait être levé et s'il a été estimé. Monsieur LEFRANC répond qu'il n'est pas du tout à l'ordre du jour de lever cette nouvelle taxe.

Monsieur BELLAIL regrette avoir reçu le document-programme tardivement. Il demande comment sera financée l'actuelle ligne du Cosibus. Monsieur le président indique que cela sera financée par une attribution de compensation. Monsieur BELLAIL s'interroge sur une convention de gestion accordée à la ville de Coutances pour gérer ce service. Monsieur le président et monsieur BOURDIN indique que la possibilité d'une convention de gestion a été étudiée mais qu'elle ne présente pas d'intérêt.

#### => Arrivée de Benoît DURAND

Monsieur LEMOUTON indique que, le mois dernier il manquait un million pour exercer les compétences, et nous reprenons une nouvelle compétence sans savoir comment elle sera financée. Monsieur le président indique qu'elle sera financée et le conseil aura l'occasion d'en débattre.

Monsieur MASSON indique avoir été interpellé par l'association « Il est encore temps Coutances » qui a adressé un courrier qu'elle aurait souhaité voir diffusé à tous les délégués communautaires. Monsieur le président répond qu'il n'a pas souhaité que ce courrier soit transmis car il a reçu de nombreuses sollicitations en ce sens. Monsieur MASSON demande un calendrier de déploiement des ateliers pour élaborer ces actions.

Monsieur LANGLOIS indique travailler avec des associations d'insertion qui se trouvent en difficulté de financement car la région ne se positionne pas dans l'attente des décisions prises par les EPCI.

- ⇒ **A la majorité, messieurs JOUANNO, OUTREQUIN (procuration à Guy JOUANNO), HENNEQUIN votant contre, mesdames LARBI (procuration à Bernard BOSCHER), LEDOUX, LEMOINE, VINCENT, messieurs BOSCHER, LEMIERE, HUREL, BELLEE, BELLAIL, LESAULNIER, LEMOUTON s'abstenant**

#### **2- Désignation d'un représentant au syndicat mixte Point fort environnement**

Monsieur Laurent HUET, représentant de Coutances mer et bocage au syndicat mixte Point fort environnement a fait part de son souhait de démission de cette représentation. Son activité professionnelle ne lui permet pas de se libérer pour participer aux séances du comité syndical.

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à la désignation d'un représentant au syndicat mixte Point fort environnement.

Aurélié GIGAN fait part de sa candidature.

- ⇒ **unanimité**

### **3- Désignation d'un représentant au sein de l'entente avec Côtes ouest centre Manche**

Une entente entre les communautés de communes Coutances mer et bocage et Côte Ouest Centre Manche encadre la mise en œuvre de plusieurs projets ou programmes communs aux deux collectivités : LEADER et Opération collective de modernisation. Conformément à la convention d'entente, 3 représentants par communauté de communes sont désignés pour orienter et contrôler la bonne mise en œuvre de l'entente.

Coutances mer et bocage avait désigné en juillet 2020 Daniel Lefranc, Grégory Galbadon et Béatrice Gosselin. Cependant, constatant que le président de Côtes ouest centre Manche siège au sein de cette instance, monsieur le président indique qu'il souhaiterait y siéger également afin de conserver un équilibre entre les deux EPCI. Madame GOSSSELIN a donné son accord pour se retirer de cette instance.

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à la désignation de monsieur Jacky BIDOT comme représentant au sein de l'entente avec la communauté de communes Côtes ouest centre Manche, en lieu et place de madame Béatrice GOSSSELIN.

⇒ **Unanimité**

### **Arrivée de Sébastien GRANDIN**

### **4- Vote du budget primitif 2021 du budget activités économiques et reprise anticipée des résultats 2020**

#### Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Activités Economiques, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Activités Economiques fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

## BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES 2021

<b>REPRISE ANTICIPEE</b> (si le compte administratif n'a pas été voté)	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	479 045,22 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	730 505,30 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	251 460,08 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	0,00 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>251 460,08 €</b>
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	978 692,14 €
Recettes d'investissement (hors 001)	948 748,85 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-29 943,29 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-355 143,65 €
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>-385 086,94 €</b>
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	<b>385 086,94 €</b>
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	4 622,60 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</b>	<b>-4 622,60 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	<b>389 709,54 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>251 460,08 €</b>
<b>1) Prévision d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>251 460,08 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

### Budget primitif 2020

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe activités économiques, ci-avant décrite
- d'approuver le budget primitif 2021 activités économiques

⇒ **Unanimité**

## 5- Vote du budget primitif 2021 du budget ZA Delasse et reprise anticipée des résultats 2020

### Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Delasse, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Delasse fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

<b>REPRISE ANTICIPEE</b>	
<b>(si le compte administratif n'a pas été voté)</b>	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	78 648,89 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	78 448,89 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-200,00 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	0,00 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>-200,00 €</b>
<b>(si C est négatif, report du déficit</b>	
<b>ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	320 673,89 €
Recettes d'investissement (hors 001)	257 775,00 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-62 898,89 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-16 744,94 €
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>-79 643,83 €</b>
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	<b>79 643,83 €</b>
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
<b>E - Solde des restes à réaliser</b>	
<b>d'investissement N-1 (4)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	<b>79 643,83 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>-200,00 €</b>
<b>1) Prévision d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>0,00 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>-200,00 €</b>
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	<b>0,00 €</b>

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

#### Budget primitif 2021

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe ZA Delasse, ci-avant décrite
- d'approuver le budget primitif 2021 ZA Delasse

⇒ **Unanimité**

#### **6- Vote du budget primitif 2021 du budget ZA Gouville-artisanale et reprise anticipée des résultats 2020**

##### Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Gouville Lotissement Artisanal, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Gouville Lotissement Artisanal fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

<b>REPRISE ANTICIPEE</b> <b>(si le compte administratif n'a pas été voté)</b>	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	19 601,00 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	18 760,00 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-841,00 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-1 852,00 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>-2 693,00 €</b>
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	18 760,00 €
Recettes d'investissement (hors 001)	
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-18 760,00 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-121 784,85 €
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>-140 544,85 €</b>
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	<b>140 544,85 €</b>
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	<b>140 544,85 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>-2 693,00 €</b>
<b>1) Prévision d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	<b>2 693,00 €</b>

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

#### Budget primitif 2021

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe ZA Gouville-artisanale, ci-avant décrite
- d'approuver le budget primitif 2021 ZA Gouville-artisanal

⇒ **Unanimité**

## 7- Vote du budget primitif 2021 du budget ZA saint Pierre et reprise anticipée des résultats 2020

### Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Saint-Pierre, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Saint-Pierre fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

<b>REPRISE ANTICIPEE</b>	
<b>(si le compte administratif n'a pas été voté)</b>	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	37 113,80 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	33 669,80 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-3 444,00 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-169,06 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>-3 613,06 €</b>
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	232 449,60 €
Recettes d'investissement (hors 001)	231 220,20 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-1 229,40 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-65 405,20 €
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>-66 634,60 €</b>
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	<b>66 634,60 €</b>
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	<b>66 634,60 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>-3 613,06 €</b>
<b>1) Prévision d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	<b>3 613,06 €</b>

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

#### Budget primitif 2021

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe ZA saint Pierre, ci-avant décrite
- d'approuver l'actualisation des autorisations de programme
- d'approuver le budget primitif 2021 ZA saint Pierre

⇒ **Unanimité**

#### **8- Vote du budget primitif 2021 du budget ZA château de la mare et reprise anticipée des résultats 2020**

##### Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA du Château de la Mare, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA du Château de la Mare fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

<b>REPRISE ANTICIPEE</b> (si le compte administratif n'a pas été voté)	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	76 180,28 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	43 800,72 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-32 379,56 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
<b>C - Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>-32 379,56 €</b>
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	32 750,36 €
Recettes d'investissement (hors 001)	37 602,47 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	4 852,11 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-100 070,71 €
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>-95 218,60 €</b>
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	<b>95 218,60 €</b>
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	<b>95 218,60 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>-32 379,56 €</b>
<b>1) Prévion d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	<b>32 379,56 €</b>

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

#### Budget primitif 2021

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe ZA château de la mare, ci-avant décrite
- d'approuver le budget primitif 2021 ZA château de la mare

⇒ **Unanimité**

## 9- Vote du budget primitif 2021 du budget ZA Regnéville-sur-mer et reprise anticipée des résultats 2020

### Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Regnéville, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Regnéville fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

### BUDGET ZA REGNEVILLE 2021

<b>REPRISE ANTICIPEE</b> <b>(si le compte administratif n'a pas été voté)</b>	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	2 166,38 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	2 166,39 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	0,01 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-107,33 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>-107,32 €</b>
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	41 940,66 €
Recettes d'investissement (hors 001)	0,00 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-41 940,66 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	20 952,04 €
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>-20 988,62 €</b>
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	<b>20 988,62 €</b>
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	<b>20 988,62 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>-107,32 €</b>
<b>1) Prévision d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	<b>107,32 €</b>

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

#### Budget primitif 2021

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe ZA regnéville-sur-mer, ci-avant décrite
- d'approuver le budget primitif 2021 ZA Regnéville-sur-mer

Madame HEWERTSON demande ce qu'il se passera si aucun terrain n'est vendu. Monsieur VILQUIN indique que l'emprunt devra être remboursé et, in fine, c'est le budget général qui interviendra. Toutefois, si cette zone ne peut pas être commercialisée, elle devra peut-être être requalifiée en lotissement à vocation d'habitat.

⇒ **Unanimité**

#### **10- Vote du budget primitif 2021 du budget ZA Gouville-conchylicole et reprise anticipée des résultats 2020**

##### Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Gouville Conchylicole, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Gouville Conchylicole fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

<b>REPRISE ANTICIPEE</b> <b>(si le compte administratif n'a pas été voté)</b>	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	158 925,49 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	156 424,49 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-2 501,00 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-651,50 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>-3 152,50 €</b>
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	131 299,08 €
Recettes d'investissement (hors 001)	40 000,00 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-91 299,08 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	102 939,96 €
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>11 640,88 €</b>
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	<b>11 640,88 €</b>
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>-3 152,50 €</b>
<b>1) Prévision d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	<b>3 152,50 €</b>

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

#### Budget primitif 2021

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe ZA Gouville-conchylicole, ci-avant décrite
- d'approuver le budget primitif 2021 ZA Gouville-conchylicole

⇒ **Unanimité**

## 11- Vote du budget primitif 2021 du budget réseau eau de mer et reprise anticipée des résultats 2020

### Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Réseau Eau de Mer, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Réseau Eau de Mer fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

<b>BUDGET RESEAU EAU DE MER 2021</b>	
<b>REPRISE ANTICIPEE</b>	
<b>(si le compte administratif n'a pas été voté)</b>	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	54 734,10 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	52 860,00 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-1 874,10 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-5 417,20 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>-7 291,30 €</b>
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	11 214,09 €
Recettes d'investissement (hors 001)	0,00 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-11 214,09 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-16 472,87 €
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>-27 686,96 €</b>
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	<b>27 686,96 €</b>
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	<b>27 686,96 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>-7 291,30 €</b>
<b>1) Prévission d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>0,00 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	<b>7 291,30 €</b>

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans

la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

### Budget primitif 2021

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe Réseau Eau de Mer, ci-avant décrite
- d'approuver le budget primitif 2021 du réseau eau de mer

Monsieur TEYSSIER indique avoir commencé à travailler le sujet avec les professionnels de la zone conchylicole pour trouver des solutions.

⇒ **Unanimité**

## **12- Vote du budget primitif 2021 du budget SPANC et reprise anticipée des résultats 2020**

### Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe SPANC, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe SPANC fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

## BUDGET SPANC 2021

<b>REPRISE ANTICIPÉE</b> (si le compte administratif n'a pas été voté)	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	151 398,60 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	140 746,20 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-10 652,40 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	22 955,55 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>12 303,15 €</b>
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	283 376,93 €
Recettes d'investissement (hors 001)	70 522,00 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-212 854,93 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	473 214,84 €
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>260 359,91 €</b>
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	<b>260 359,91 €</b>
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	115 541,95 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</b>	<b>-115 541,95 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>12 303,15 €</b>
<b>1) Prévision d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>0,00 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>12 303,15 €</b>
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	<b>0,00 €</b>

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

### Budget primitif 2021

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe SPANC, ci-avant décrite.
- d'approuver le budget primitif 2021 du budget SPANC

⇒ **Unanimité**

### 13- Vote du budget primitif 2021 du budget GEMAPI et reprise anticipée des résultats 2020

#### Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe GEMAPI, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe GEMAPI fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

#### **BUDGET GEMAPI 2021**

<b>REPRISE ANTICIPÉE</b>	
<b>(si le compte administratif n'a pas été voté)</b>	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	284 629,87 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	668 020,89 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	383 391,02 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	877 143,81 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>1 260 534,83 €</b>
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	281 340,09 €
Recettes d'investissement (hors 001)	133 680,40 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-147 659,69 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-47 871,30 €
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>-195 530,99 €</b>
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	<b>195 530,99 €</b>
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	240 716,61 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	117 048,00 €
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</b>	<b>-123 668,61 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	<b>319 199,60 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>1 260 534,83 €</b>
<b>1) Prévision d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>319 199,60 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>941 335,23 €</b>
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

#### Budget primitif 2021

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe GEMAPI, ci-avant décrite
- d'approuver le budget primitif 2021 GEMAPI

Monsieur GUILLE rappelle que les travaux sont actuellement très bien financés par l'Agence de l'eau Seine Normandie, jusqu'à 80%, mais il est préférable de provisionner actuellement car ce niveau d'aide ne sera peut-être pas aussi favorable demain.

Monsieur JOUANNO indique que c'est effectivement avec peu de dépense les années précédentes, mais lorsque l'on regarde les reports des dernières années, nous ne capitalisons plus.

Monsieur le président évoque le projet de recrutement d'un ingénieur pour accompagner les communes dans leurs projets d'assainissement collectif. Ce poste pouvait être financé pour moitié par l'Agence de l'eau Seine Normandie. Monsieur GUILLE indique qu'une réunion sera proposée pour les communes ayant un assainissement collectif.

Monsieur HUET indique que la commune de Saint-Sauveur-villages est en limite de marais et demande si cette commune est aussi concernée par ces études. Monsieur GUILLE confirme que l'ensemble du territoire est concerné par ces études.

Monsieur RAULT souhaite une montée en puissance de la prise de compétence assainissement et aboutir à un service public de l'assainissement (SPA). Il indique que les diagnostics SPANC fait aujourd'hui sont de bien meilleure qualité que ceux réalisés par le passé. En vue de la prise de compétence, nous manquons d'information sur l'état des réseaux notamment. Or, ces informations sont très importantes. Monsieur GUILLE indique que 25 000 habitants dépendent du SPANC et 25 000 dépendent de l'assainissement collectif.

⇒ **Unanimité**

#### **14- Détermination du produit de la taxe GEMAPI attendu pour 2021**

La taxe relative à la GEMAPI relève de l'article 1530 bis du code général des impôts.

Il s'agit d'une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont déterminés à partir du produit fixé par la collectivité.

La taxe GEMAPI est affectée au financement de la seule compétence GEMAPI. Elle est plafonnée ; son montant ne peut être supérieur au produit maximal de 40€ x le nombre d'habitants de la Communauté de communes (population DGF).

Il est proposé de reconduire au BP 2021 le produit voté pour 2021 soit 600 000€.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer à 600 000€ le montant du produit de fiscalité GEMAPI attendu pour 2021.

⇒ **Unanimité**

## 15- Vote du budget primitif 2021 du budget Déchets et reprise anticipée des résultats 2020

### Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Déchets Ménagers, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Déchets Ménagers fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

### BUDGET DECHETS MENAGERS 2021

<b>REPRISE ANTICIPEE</b> <b>(si le compte administratif n'a pas été voté)</b>	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	4 985 331,96 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	4 482 232,91 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-503 099,05 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	375 109,35 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>-127 989,70 €</b>
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	32 829,83 €
Recettes d'investissement (hors 001)	178 159,57 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	145 329,74 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	114 075,32 €
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>259 405,06 €</b>
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	<b>259 405,06 €</b>
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	5 000,00 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</b>	<b>-5 000,00 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>-127 989,70 €</b>
<b>1) Prévision d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	<b>127 989,70 €</b>

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

## Budget primitif 2021

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe Déchets, ci-avant décrite
- d'approuver le budget primitif 2021 Déchets

Madame CLEMENT rappelle la note d'information transmise par le syndicat mixte du point fort à tous les élus communautaires. Elle évoque également le dossier de Ouest France qui en parle toute la semaine. Elle indique que les déchets augmenteront dans les années à venir et que la commission déchets doit travailler sur le sujet avec de fortes contraintes réglementaires à venir. Par exemple, la fin des centres d'enfouissement est prévue pour 2030.

Monsieur GRANDIN indique faire partie de la commission déchets et a le sentiment que nous avons pris trois ans de retard. Il indique que certaines personnes de la commission déchets tentent de proposer des solutions mais qui ne sont pas suivies. Il s'inquiète du risque de reproduire les erreurs des années précédentes. Il indique qu'il va s'abstenir car le budget déchet n'a jamais été évoqué lors de cette commission et qu'il ne nous est proposé aucune perspectives. Il regrette que la seule solution proposée est la mise en place de points d'apports volontaires.

Monsieur GUILLE indique que le budget de La Perelle sera identique à celui de l'année précédente. Par contre, il y a un caractère d'urgence pour définir de nouveaux marchés pour ce secteur.

Monsieur PERRODIN indique qu'il y a eu deux commissions avec un débat très longs, mais le budget n'a pas été présenté.

Monsieur LAURENT indique qu'il est nécessaire de retravailler ce sujet et de ne pas retenir la solution des PAV si rapidement.

Monsieur LEMIERE indique qu'il faudrait surtout arrêté de produire des déchets. Il indique que l'échelon de traitement des déchets dépasse le cadre de la commune mais aussi le cadre de l'intercommunalité.

Monsieur GUILLOTTE évoque une commission un peu magistrale avec un professeur qui enseigne. Les deux pourcents d'augmentation ont été présentés à la commission qui l'a accepté. Sur les PAV, la communauté de communes est très bien dotée. Il serait peut-être regrettable de revenir sur des choses qui fonctionnent. Il rappelle que la collecte en porte-à-porte coûte beaucoup plus cher.

Madame CLEMENT rappelle qu'il sera nécessaire de se pencher sur le plan de prévention, qui est organisé au niveau de la région. Toutes les collectivités vont vers les mêmes problèmes et la mutualisation sera une solution. Le Point fort y travaille. Sur la commission, il faut proposer des solutions aux habitants pour réduire les déchets.

Messieurs BELLAIL et BELLEE indique que l'augmentation des taux est de 2%, soit environ 20%, et non 2%.

⇒ **Unanimité**, messieurs GRANDIN, GALBADON, JARDIN, BELLEE, LEMIERE, AGNES et mesdames LEDOUX et GIGAN s'abstenant.

## 16- Vote du taux de TEOM 2021

### Zonages

La composition des zones est la suivante (délibération du 25/09/2019) :

Zone 1	La Baleine, Belval, Brainville, Bricqueville-la-Blouette, Cambernon, Cametours, Camprond, Cerisy-la-Salle, Courcy, Gavray-sur-Sienne (Gavray – campagne, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues, Sourdeval-les-Bois), Quettreville-sur-Sienne (Contrières, Guéhébert, Trelly, Hyenville, Hérenguerville), Gratot, Grimesnil, Gouville-sur-mer (Boisroger, Servigny, Montsurvent), Hambye – campagne, Hauteville la Guichard, Heugueville-sur-Sienne, Lengronne, , Le Mesnil-Garnier, Le Mesnil-Villeman, Montaigu-les-Bois, Montcuit, Monthuchon, Montpinchon, Muneville-le-Bingard, Nicorps, Notre Dame de Cenilly, Orval-sur-Sienne, Ouveille, Roncey, , Saint-Denis le Gast, Saint-Denis le Vêtu, Saint-Malo de la Lande, Saint-Martin de Cenilly, Saint-Pierre de Coutances, Saint-Sauveur-village (Ancteville, Le Mesnilbus, La Ronde Haye, Saint-Sauveur-Lendelin – campagne, Saint-Michel de la Pierre, Saint-Aubin du Perron, Vaudrimesnil), Saussey, Savigny, Tourville s/Sienne, La Vendelée, Ver.
Zone 2	Annoville, Blainville-sur-mer, Gavray-sur-Sienne (Gavray – bourg), Hambye – bourg, Hauteville s/mer, Lingreville, Quettreville-sur-Sienne (Quettreville), Regnéville-sur-mer, Gouville-sur mer (Anneville sur Mer)
Zone 3	Gouville-sur-mer (Gouville), Montmartin s/mer , Saint-Sauveur-Village (Saint-Sauveur Lendelin – bourg)
Zone 4	Coutances
Zone 5	Agon-Coutainville

### Taux de TEOM cibles

Les taux cibles votés en 2021 évoluent :

Zone	Niveau de service	Taux TEOM cible
Zone 1	communes ne bénéficiant que d'une collecte hebdomadaire des ordures ménagères	11 %
Zone 2	communes bénéficiant d'une collecte supplémentaires en période estivale	11.5 %
Zone 3	Montmartin s/m + St Sauveur Villages bourg (2 collectes hebdomadaires des ordures ménagères toute l'année) Gouville s/m (1 collecte hebdomadaire des ordures ménagères + 1 en période estivale + déchets verts en porte à porte)	12.0 %
Zone 4	Coutances (2 collectes hebdomadaires des ordures ménagères toute l'année + emballages en porte à porte)	12.5 %
Zone 5	Agon-Coutainville (2 collectes hebdomadaires des ordures ménagères toute l'année + 1 en période estivale + déchets verts en porte à porte)	13.0%

### Taux de TEOM 2021

Un lissage de 10 ans a été voté lors du Conseil communautaire du 13/02/2019. La durée du lissage pourra être revue en 2022 à condition de délibérer avant le 15/10/2021.

Le tableau ci-après présente :

- les évolutions de taux par commune, par rapport aux taux actuels, et par rapport aux taux cible
- les taux 2021 de TEOM par commune et secteur

Augmentation des taux : 2%

Lissage voté en 2019

avec augmentation du taux TEOM

Commune	Zone	Taux cible 2020	Taux cible 2021	10	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Anceville	1	9,00%	11,00%	0,04%	8,64%	8,68%	8,71%	10,75%	10,78%	10,82%	10,86%	10,89%	10,93%	10,96%	11,00%
Belval	1	9,00%	11,00%	-0,11%	10,06%	9,95%	9,85%	11,74%	11,64%	11,53%	11,42%	11,32%	11,21%	11,11%	11,00%
Brainville	1	9,00%	11,00%	0,04%	8,64%	8,68%	8,71%	10,75%	10,78%	10,82%	10,86%	10,89%	10,93%	10,96%	11,00%
Bricqueville-la-Blouette	1	9,00%	11,00%	0,23%	6,69%	6,92%	7,15%	9,38%	9,61%	9,85%	10,08%	10,31%	10,54%	10,77%	11,00%
Cambernon	1	9,00%	11,00%	0,17%	7,33%	7,50%	7,66%	9,83%	10,00%	10,17%	10,33%	10,50%	10,67%	10,83%	11,00%
Cametours	1	9,00%	11,00%	-0,12%	10,17%	10,05%	9,94%	11,82%	11,70%	11,59%	11,47%	11,35%	11,23%	11,12%	11,00%
Camprond	1	9,00%	11,00%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	12,14%	11,95%	11,76%	11,57%	11,38%	11,19%	11,00%
Cerisy	1	9,00%	11,00%	-0,10%	10,03%	9,93%	9,82%	11,72%	11,62%	11,52%	11,41%	11,31%	11,21%	11,10%	11,00%
Contrières	1	9,00%	11,00%	-0,24%	11,36%	11,12%	10,89%	12,65%	12,42%	12,18%	11,94%	11,71%	11,47%	11,24%	11,00%
Courcy	1	9,00%	11,00%	0,21%	6,93%	7,14%	7,34%	9,55%	9,76%	9,97%	10,17%	10,38%	10,59%	10,79%	11,00%
Gavray-campagne	1	9,00%	11,00%	-0,04%	9,36%	9,32%	9,29%	11,25%	11,22%	11,18%	11,14%	11,11%	11,07%	11,04%	11,00%
Gouville sur mer - partie Boisroger	1	9,00%	11,00%	0,04%	8,64%	8,68%	8,71%	10,75%	10,78%	10,82%	10,86%	10,89%	10,93%	10,96%	11,00%
Gratot	1	9,00%	11,00%	0,01%	8,86%	8,87%	8,89%	10,90%	10,92%	10,93%	10,94%	10,96%	10,97%	10,99%	11,00%
Grimesnil	1	9,00%	11,00%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	11,22%	11,19%	11,15%	11,11%	11,07%	11,04%	11,00%
Guéhébert	1	9,00%	11,00%	-0,13%	10,25%	10,13%	10,00%	11,88%	11,75%	11,63%	11,50%	11,38%	11,25%	11,13%	11,00%
Hambye-campagne	1	9,00%	11,00%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	11,22%	11,19%	11,15%	11,11%	11,07%	11,04%	11,00%
Hauteville la Guichard	1	9,00%	11,00%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	12,14%	11,95%	11,76%	11,57%	11,38%	11,19%	11,00%
Herenguerville	1	9,00%	11,00%	-0,24%	11,36%	11,12%	10,89%	12,65%	12,42%	12,18%	11,94%	11,71%	11,47%	11,24%	11,00%
Heugueville s/S	1	9,00%	11,00%	0,01%	8,86%	8,87%	8,89%	10,90%	10,92%	10,93%	10,94%	10,96%	10,97%	10,99%	11,00%
La Baleine	1	9,00%	11,00%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	11,22%	11,19%	11,15%	11,11%	11,07%	11,04%	11,00%
La Rondehaye	1	9,00%	11,00%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	12,14%	11,95%	11,76%	11,57%	11,38%	11,19%	11,00%
Vendelée	1	9,00%	11,00%	0,04%	8,64%	8,68%	8,71%	10,75%	10,78%	10,82%	10,86%	10,89%	10,93%	10,96%	11,00%
Le Mesnil Amand	1	9,00%	11,00%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	11,22%	11,19%	11,15%	11,11%	11,07%	11,04%	11,00%
Le Mesnil Garnier	1	9,00%	11,00%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	11,22%	11,19%	11,15%	11,11%	11,07%	11,04%	11,00%
Le Mesnil Rogues	1	9,00%	11,00%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	11,22%	11,19%	11,15%	11,11%	11,07%	11,04%	11,00%
Le Mesnil Villeman	1	9,00%	11,00%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	11,22%	11,19%	11,15%	11,11%	11,07%	11,04%	11,00%
Le Mesnilbus	1	9,00%	11,00%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	12,14%	11,95%	11,76%	11,57%	11,38%	11,19%	11,00%
Lengronne	1	9,00%	11,00%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	11,22%	11,19%	11,15%	11,11%	11,07%	11,04%	11,00%
Montaigu les bois	1	9,00%	11,00%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	11,22%	11,19%	11,15%	11,11%	11,07%	11,04%	11,00%
Montcuit	1	9,00%	11,00%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	12,14%	11,95%	11,76%	11,57%	11,38%	11,19%	11,00%
Monthuchon	1	9,00%	11,00%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	12,14%	11,95%	11,76%	11,57%	11,38%	11,19%	11,00%
Montpinchon	1	9,00%	11,00%	-0,10%	10,00%	9,90%	9,80%	11,70%	11,60%	11,50%	11,40%	11,30%	11,20%	11,10%	11,00%
Montsurvent	1	9,00%	11,00%	0,04%	8,64%	8,68%	8,71%	10,75%	10,78%	10,82%	10,86%	10,89%	10,93%	10,96%	11,00%
Muneville le Bingard	1	9,00%	11,00%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	12,14%	11,95%	11,76%	11,57%	11,38%	11,19%	11,00%
Nicorps	1	9,00%	11,00%	0,22%	6,82%	7,04%	7,26%	9,47%	9,69%	9,91%	10,13%	10,35%	10,56%	10,78%	11,00%
Notre Dame de Cenilly	1	9,00%	11,00%	-0,12%	10,16%	10,04%	9,93%	11,81%	11,70%	11,58%	11,46%	11,35%	11,23%	11,12%	11,00%
Orval s/s	1	9,00%	11,00%	-0,24%	11,36%	11,12%	10,89%	12,65%	12,42%	12,18%	11,94%	11,71%	11,47%	11,24%	11,00%
Ouville	1	9,00%	11,00%	-0,12%	10,15%	10,04%	9,92%	11,81%	11,69%	11,58%	11,46%	11,35%	11,23%	11,12%	11,00%
Quettreville -partie Hyenville	1	9,00%	11,00%	-0,24%	11,36%	11,12%	10,89%	12,65%	12,42%	12,18%	11,94%	11,71%	11,47%	11,24%	11,00%
Roncey	1	9,00%	11,00%	-0,11%	10,05%	9,95%	9,84%	11,74%	11,63%	11,53%	11,42%	11,32%	11,21%	11,11%	11,00%
Saussey	1	9,00%	11,00%	0,16%	7,38%	7,54%	7,70%	9,87%	10,03%	10,19%	10,35%	10,51%	10,68%	10,84%	11,00%

Augmentatio  
n des taux :

2%

Lissage voté en  
2019

avec  
augmentation  
du taux TEOM

Commune	Zone	Taux cible 2020	Taux cible 2021	10	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Savigny	1	9,00%	11,00%	-0,10%	10,00%	9,90%	9,80%	11,70%	11,60%	11,50%	11,40%	11,30%	11,20%	11,10%	11,00%
Servigny	1	9,00%	11,00%	0,04%	8,64%	8,68%	8,71%	10,75%	10,78%	10,82%	10,86%	10,89%	10,93%	10,96%	11,00%
Sourdeval les bois	1	9,00%	11,00%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	11,22%	11,19%	11,15%	11,11%	11,07%	11,04%	11,00%
St Aubin du Perron	1	9,00%	11,00%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	12,14%	11,95%	11,76%	11,57%	11,38%	11,19%	11,00%
St Denis le Gast	1	9,00%	11,00%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	11,22%	11,19%	11,15%	11,11%	11,07%	11,04%	11,00%
St Denis le Vêtu	1	9,00%	11,00%	-0,13%	10,27%	10,14%	10,02%	11,89%	11,76%	11,64%	11,51%	11,38%	11,25%	11,13%	11,00%
St Malo de la lande	1	9,00%	11,00%	0,04%	8,64%	8,68%	8,71%	10,75%	10,78%	10,82%	10,86%	10,89%	10,93%	10,96%	11,00%
St Martin de Cenilly	1	9,00%	11,00%	-0,11%	10,14%	10,03%	9,91%	11,80%	11,68%	11,57%	11,46%	11,34%	11,23%	11,11%	11,00%
Saint Michel de la pierre	1	9,00%	11,00%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	12,14%	11,95%	11,76%	11,57%	11,38%	11,19%	11,00%
Saint Pierre de Coutances	1	9,00%	11,00%	0,26%	6,45%	6,71%	6,96%	9,22%	9,47%	9,73%	9,98%	10,24%	10,49%	10,75%	11,00%
Saint Sauveur Lendelin-campagne	1	9,00%	11,00%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	12,14%	11,95%	11,76%	11,57%	11,38%	11,19%	11,00%
Tourville s/S	1	9,00%	11,00%	0,01%	8,86%	8,87%	8,89%	10,90%	10,92%	10,93%	10,94%	10,96%	10,97%	10,99%	11,00%
Trelly	1	9,00%	11,00%	-0,24%	11,36%	11,12%	10,89%	12,65%	12,42%	12,18%	11,94%	11,71%	11,47%	11,24%	11,00%
Vaudrimesnil	1	9,00%	11,00%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	12,14%	11,95%	11,76%	11,57%	11,38%	11,19%	11,00%
Ver	1	9,00%	11,00%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	11,22%	11,19%	11,15%	11,11%	11,07%	11,04%	11,00%
Annoville	2	9,50%	11,50%	-0,28%	12,34%	12,06%	11,77%	13,49%	13,20%	12,92%	12,64%	12,35%	12,07%	11,78%	11,50%
Blainville s/m	2	9,50%	11,50%	0,06%	8,86%	8,92%	8,99%	11,05%	11,12%	11,18%	11,24%	11,31%	11,37%	11,44%	11,50%
Gavray-bourg	2	9,50%	11,50%	0,01%	9,36%	9,37%	9,39%	11,40%	11,42%	11,43%	11,44%	11,46%	11,47%	11,49%	11,50%
Hambye-bourg	2	9,50%	11,50%	0,01%	9,37%	9,38%	9,40%	11,41%	11,42%	11,44%	11,45%	11,46%	11,47%	11,49%	11,50%
Hauteville s/mer	2	9,50%	11,50%	-0,34%	12,89%	12,55%	12,21%	13,87%	13,53%	13,20%	12,86%	12,52%	12,18%	11,84%	11,50%
Lingreville	2	9,50%	11,50%	-0,28%	12,34%	12,06%	11,77%	13,49%	13,20%	12,92%	12,64%	12,35%	12,07%	11,78%	11,50%
Quettreville sur Sienne	2	9,50%	11,50%	-0,28%	12,34%	12,06%	11,77%	13,49%	13,20%	12,92%	12,64%	12,35%	12,07%	11,78%	11,50%
Regnéville s/mer	2	9,50%	11,50%	-0,28%	12,34%	12,06%	11,77%	13,49%	13,20%	12,92%	12,64%	12,35%	12,07%	11,78%	11,50%
Anneville sur mer	2	9,50%	11,50%	-0,30%	12,53%	12,23%	11,92%	13,62%	13,32%	13,02%	12,71%	12,41%	12,11%	11,80%	11,50%
Gouville sur mer	3	10,00%	12,00%	0,06%	9,40%	9,46%	9,52%	11,58%	11,64%	11,70%	11,76%	11,82%	11,88%	11,94%	12,00%
Montmartin sur Mer	3	10,00%	12,00%	-0,40%	14,00%	13,60%	13,20%	14,80%	14,40%	14,00%	13,60%	13,20%	12,80%	12,40%	12,00%
Saint Sauveur Lendelin-bourg	3	10,00%	12,00%	-0,09%	10,90%	10,81%	10,72%	12,63%	12,54%	12,45%	12,36%	12,27%	12,18%	12,09%	12,00%
Coutances	4	10,50%	12,50%	0,25%	8,04%	8,29%	8,53%	10,78%	11,02%	11,27%	11,52%	11,76%	12,01%	12,25%	12,50%
Agon Coutainville	5	11,00%	13,00%	0,02%	10,80%	10,82%	10,84%	12,86%	12,88%	12,90%	12,92%	12,94%	12,96%	12,98%	13,00%

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver les taux de TEOM cibles
- d'approuver les taux de TEOM 2021

Monsieur RAULT estime qu'un lissage allant jusqu'en 2028 ne veut rien dire. Une période beaucoup plus courte aurait été préférable. Monsieur VILQUIN approuve et indique qu'il était partisan d'un lissage sur une durée plus courte. Cela dit, en 2019, le conseil de communauté a voté un lissage sur cette durée-là. Il précise que ce lissage pourrait être revu.

⇒ **Unanimité**, mesdames GIGAN, LEDOUX et messieurs AGNES, LEMIERE, JARDIN s'abstenant

### **17- Vote du budget primitif 2021 du budget ADS et reprise anticipée des résultats 2020**

#### **Reprise anticipée des résultats 2020**

L'article L2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ADS, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ADS fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

## BUDGET SERVICE ADS 2021

<b>REPRISE ANTICIPEE</b> (si le compte administratif n'a pas été voté)	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	198 770,06 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	199 616,00 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	845,94 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	1 103,26 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>1 949,20 €</b>
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	0,00 €
Recettes d'investissement (hors 001)	0,00 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	0,00 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>0,00 €</b>
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	<b>0,00 €</b>
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
	1 949,20 €
<b>1) Prévision d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>0,00 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>1 949,20 €</b>
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

### Budget primitif 2021

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe ADS, ci-avant décrite.
- d'approuver le budget primitif 2021 du budget ADS

⇒ **Unanimité**

## 18- Vote du budget primitif 2021 du budget cinémas et reprise anticipée des résultats 2020

### Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Cinémas, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Cinémas fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

<b>REPRISE ANTICIPEE</b> <b>(si le compte administratif n'a pas été voté)</b>	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	335 419,62 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	364 471,69 €
<u>A - Résultat estimé de l'exercice</u>	29 052,07 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u>	686,90 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>29 738,97 €</b>
<b>(si C est négatif, report du déficit</b>	
<b>ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	317 722,50 €
Recettes d'investissement (hors 001)	338 211,79 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	20 489,29 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-34 366,25 €
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>-13 876,96 €</b>
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	<b>13 876,96 €</b>
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
<b>E - Solde des restes à réaliser</b>	
<b>d'investissement N-1 (4)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	<b>13 876,96 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>29 738,97 €</b>
<b>1) Prévision d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>13 876,96 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>15 862,01 €</b>
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

#### Budget primitif 2020

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe cinémas, ci-avant décrite
- d'approuver le budget primitif 2021 cinémas

⇒ **Unanimité**

### **19- Vote du budget primitif 2021 du budget Santé et reprise anticipée des résultats 2020**

#### Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Santé, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Santé fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

## BUDGET SANTE 2021

<b>REPRISE ANTICIPEE</b> (si le compte administratif n'a pas été voté)	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	200 829,02 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	423 649,30 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	222 820,28 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
<b>C - Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>222 820,28 €</b>
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	491 666,03 €
Recettes d'investissement (hors 001)	281 912,73 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-209 753,30 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-456 374,34 €
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>-666 127,64 €</b>
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	<b>666 127,64 €</b>
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	33 193,87 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	134 967,70 €
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</b>	<b>101 773,83 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	<b>564 353,81 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>222 820,28 €</b>
<b>1) Prévision d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>222 820,28 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021. L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

### Budget primitif 2021

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe santé, ci-avant décrite
- d'approuver le budget primitif 2021 santé

⇒ **Unanimité**

## 20- Vote du budget primitif 2021 du budget général, actualisation des autorisations de programme et reprise anticipée des résultats 2020

### Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Général, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Général fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

<b>REPRISE ANTICIPEE</b> <b>(si le compte administratif n'a pas été voté)</b>	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	28 998 056,77 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	30 141 344,87 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	1 143 288,10 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	3 293 959,33 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	<b>4 464 082,40 €</b>
<b>Dont part Ex-Budget Augustines 26 834,97€</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	
<b>(si C est négatif, report du déficit</b>	
<b>ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement (hors 001)	5 973 882,95 €
Recettes d'investissement (hors 001)	6 858 586,10 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	884 703,15 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-670 177,19 €
<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	<b>214 837,42 €</b>
<b>Dont part Ex-Budget Augustines 311,46€</b>	
<b>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	<b>214 837,42 €</b>
<b>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</b>	
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	2 644 153,76 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	1 579 660,09 €
<b>E - Solde des restes à réaliser</b>	
<b>d'investissement N-1 (4)</b>	<b>-1 064 493,67 €</b>
<b>Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E</b>	<b>849 656,25 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>0,00 €</b>
<b>1) Prévision d'affectation en réserves</b>	
<b>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>849 656,25 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement</b>	
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>3 614 426,15 €</b>
<b>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

#### Actualisation des autorisations de programme

Les autorisations de programme ouvertes et leurs crédits de paiement associés doivent être actualisés au regard de la consommation réelle des crédits de paiement 2020 :

Numéro et libellé de l'AP		AP Votée	CP			
			2019	2020	2021	2022
			Réalisé 2019	Réalisé 2020	CP 2021 (Projection)	CP 2022 (Projection)
2019-01 BG	Extension du gymnase de Montmartin-sur-Mer	1 800 000 €				
	article 2031 -Etudes		8 971 €	2 522 €	10 000 €	
	article 2033- Frais d'insertion		479 €	459 €		
	article 21568 -Matériel et outillage incendie				5 000 €	
	article 2188 - Autres immobilisations corporelles				30 000 €	
	article 2317-100 -Immobilisations corporelles sur bâtiment mis à disposition		59 120 €	527 312 €	993 820 €	20 000 €
	article 238 -Avances			142 317 €		
<b>Total dépenses</b>		<b>1 800 000 €</b>	<b>68 570 €</b>	<b>672 610 €</b>	<b>1 038 820 €</b>	<b>20 000 €</b>

#### Budget primitif 2021

### I. 2020 : un exercice particulier

**2018 constituait un exercice exceptionnel, un exercice de transition**, marqué par le transfert de nouveaux services (ADS, ingénierie territoriale, reprise en régie de crèches) la réalisation d'un plan d'économies en fonctionnement, l'ajustement des AC votées en 2017 et l'augmentation de la fiscalité communautaire.

**2019 fut un exercice de projets** -transition numérique, transition écologique, plan pluriannuel d'investissement – **articulés autour de collaborations CMB-Communes** (fonds de concours, fonds de soutien, services mutualisés).

**L'exercice 2020** a été marqué par la crise sanitaire. Globalement, les pertes de recettes ont été compensées par la réduction des dépenses de fonctionnement courant, ce qui a permis au budget communautaire de venir en soutien à l'activité économique. A court terme, la situation financière n'est pas dégradée. Les impacts de la crise sanitaire vont davantage se faire sentir sur 2021 et probablement les années suivantes.

#### Résultats 2020

- Une CAF<sub>1</sub> nette de **2 957 238,81 €**
- Un ratio de désendettement de 2.2 années

---

1 Capacité d'autofinancement nette : recettes de fonctionnement réelles – dépenses de fonctionnement réelles - remboursement du capital de la dette.

**Ces résultats s'expliquent par la diminution des charges de fonctionnement, et notamment des charges à caractère général** (83% des crédits seulement ont été consommés) : le confinement et la crise sanitaire ont fait chuter la consommation des fluides, du carburant, et de certains budgets (alimentation, transport scolaire, publications, fêtes et cérémonies, entre autres). Ces baisses ont largement permis de compenser les nouvelles dépenses générées par la situation sanitaire (protections sanitaires, augmentation du niveau d'entretien ménager, aide au développement économique).

**Ces résultats sont également liés aux recettes de fonctionnement 2020 (102% de réalisation).** Des rattrapages de recettes liées à l'Enfance Jeunesse, des subventions LEADER et l'aide de l'Etat sur les masques ont permis de compenser les pertes de produits liés à la fermeture des équipements (piscine, gîtes).

En dépit du ralentissement de l'activité, **4.8 M€ de dépenses d'équipement ont été réalisées en 2020.** 2.6M€ de restes à réaliser sont inscrits au BP2021.

Les principales réalisations concernent :

- La poursuite des travaux sur le Gymnase de Montmartin-sur-mer
- Les travaux de voirie
- L'acquisition de la patinoire
- Les subventions OCM (opérations collective de modernisation)
- Le renouvellement du matériel informatique
- L'achat du bus de l'OJ et l'acquisition de véhicules
- Travaux et acquisition de mobilier dans les écoles

## II. 2021 : la concrétisation du projet de territoire

- **Le budget de fonctionnement 2021 s'équilibre à 34.6M€.**

Les principales évolutions budgétaires inscrites en fonctionnement au BP2021 du budget général sont les suivantes :

- La reprise en gestion directe des structures EEJ du CCAS et de la crèche associative d'Agon-Coutainville
- La création du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique)
- L'intégration du Budget annexe Augustines (dissout en fin d'année 2020) dans le budget général
- La réflexion sur l'évolution des gîtes communautaires
- Le développement des actions liées à la transition écologique
- Le développement de la communication et de la stratégie d'attractivité
- L'évolution des participations de fonctionnement aux budgets annexes : augmentation de la participation au budget annexe Cinéma, participation exceptionnelle au budget Déchets ménagers, suppression de la participation au réseau eau de mer.

- **Les dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à 12.7M€.**

Les **dépenses d'équipement 2021 (10.7M€)** sont constituées de 2.6M€ de RAR, et de 8M€ de crédits nouveaux.

Les grands projets sont les suivants :

Projet	crédits nouveaux en k€	
Gymnase des Courtilles	1 427	Projet pluriannuel
Gymnase Montmartin sur mer	1038	Projet pluriannuel
Voirie d'intérêt communautaire	660	récurrent
Etude des micro-stations	360	contrat CTEC
Participation au plateau sportif de l'école de Blainville	250	
Matériel informatique	230	
Rénovation du centre de loisirs d'Hambye	200	
Travaux sur les logements de la gendarmerie de Gavray	200	
Siège social de la Communauté	150	Projet pluriannuel
Padel	130	
Marché PLUI	148,5	Projet pluriannuel
Marché de chauffage COFELY	140	Projet pluriannuel
Informatique des écoles	110	
Maitrise d'œuvre Ecole de Cerisy la salle	100	
Toiture de l'école de Saint-Denis le vêtu	100	
Rénovation de l'école Claires Fontaines	100	Projet pluriannuel
Skate-Park de Coutances	100	
Bus itinérant - Missions France services	95	
Signalétique des zones économiques	91	
<b>TOTAL</b>	<b>5 630</b>	

**Les recettes d'investissement inscrites au BP s'élèvent à 13.6M€.** Les subventions attendues, ainsi que le FCTVA et les résultats 2020 permettent de financer les projets 2021 sans recourir à l'emprunt. Le budget proposé au vote est en suréquilibre de 854k€.

⇒ Synthèse budgétaire en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget général, ci-avant décrite
- d'approuver l'actualisation des autorisations de programme
- d'approuver le budget primitif 2021 du budget général

Monsieur le président évoque le financement de la dernière phase du FTTH qui aura lieu à partir de 2022. Monsieur JOUANNO indique qu'il y a beaucoup de subventions sur le déploiement de la fibre. Par ailleurs, il regrette que le plan de déploiement soit figé à des décisions prises il y a plusieurs années et qui ne peuvent plus être adaptées au besoin d'aujourd'hui. Monsieur VILQUIN indique que la fibre sera financée par un emprunt sur une durée longue, 40 ans. Dans ce cas, l'annuité serait de 60 000 €. Monsieur ROUXEL indique que le réseau est aujourd'hui valorisé à 600 M€ et, à partir de 2030, il devrait commencer à y avoir un retour sur investissement.

Monsieur JOUANNO remarque que le niveau d'investissement n'est pas très élevé (6,6M€) par rapport à nos ambitions (10M€). Il indique que si l'on maintient ce niveau d'investissement, la situation sera correcte, si l'on accélère le rythme d'investissement, la situation sera plus tendue.

Monsieur LEFRANC indique que lors du travail sur le plan pluriannuel d'investissement, nous étions sur une enveloppe de 6-7 M€.

⇒ **Unanimité**

Monsieur VILQUIN remercie madame PROD'HOMME, directrice des finances, pour sa disponibilité et son professionnalisme. Après les applaudissements de l'assemblée, monsieur le président s'associe au propos de monsieur VILQUIN. Madame PROD'HOMME remercie monsieur VILQUIN et la direction générale de la communauté de communes pour le travail accompli, Anaïs et David qui m'ont bien épaulé sur la direction des finances et merci à l'assemblée pour l'écoute attentive apportée sur les présentations faites. Monsieur VILQUIN adresse une pensée en mémoire de Brigitte BRIARD, décédée récemment.

## **21- Budget général : création d'AP-CP relative à l'école Claires-fontaines**

Les travaux de rénovation de l'école Claires-Fontaines constitue un projet d'investissement pluriannuel. La mise en place d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) permet de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Cette méthode permet de :

- faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et services sur la faisabilité des projets ;
- accroître la visibilité en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération
- limiter la mobilisation prématurée des crédits en ajustant les ressources (emprunt et fiscalité) au fur et à mesure, en fonction des marges de manœuvre financières de la collectivité ;
- augmenter le taux de consommation des crédits inscrits et supprimer, pour les projets concernés, la procédure des reports budgétaires ;

**Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements.** Les AP sont un outil budgétaire de mobilisation de crédit. Elles permettent justement d'établir la corrélation entre la programmation (PPI) et la capacité financière de la Collectivité.

Chaque AP se décline en plusieurs enveloppes successives : les CP. Les AP doivent être, dès le moment du vote, traduites dans un échéancier de CP. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP. A tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP (Art L 2311-3 du CGCT).

Le montant de l'AP proposée correspond au montant prévisionnel global de l'opération toutes dépenses confondues, **soit 1 750 000€ TTC**. Les crédits de paiement prévus pour 2021-2023 seront chaque année actualisés pour tenir compte de l'avancement des travaux.

Numéro et libellé de l'AP		AP Votée	CP		
			2021	2022	2023
			CP 2021 (Projection)	CP 2022 (Projection)	CP 2023 (Projection)
	Rénovation de l'école Claires Fontaines	1 750 000 €			
	article 2031		50 000 €	20 000 €	
	article 2033		3 000 €	2 000 €	
	article 21568				6 000 €
	article 2188				60 000 €
	article 21735			1 000 000 €	609 000 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 750 000 €</b>	<b>53 000 €</b>	<b>1 022 000 €</b>	<b>675 000 €</b>

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la création de l'AP/CP du budget général, ci-avant décrite.

⇒ **Unanimité**

## **22- Actualisation de la provision pour risque de contentieux**

La commune de Quettreville-sur-Sienne a déposé un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen contre la délibération n°12 du 5 décembre 2018 relative à la fixation des attributions de compensation.

L'article R.2321-2 du CGCT rend obligatoire la constitution d'une provision par délibération de l'assemblée délibérante dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité.

Cette provision pour risque doit correspondre au montant estimé par la collectivité de la charge de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.

La provision donne lieu à reprise à hauteur de son montant lorsqu'elle est devenue sans objet, c'est-à-dire en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

L'assemblée délibérante détermine le montant de la provision, dont le suivi et l'emploi sont retracés sur l'état des provisions constituées joint au budget primitif et au compte administratif. Elle délibère sur la reprise des provisions constituées.

Au regard de la durée d'instruction du contentieux, la provision prend en compte le non recouvrement des attributions de compensation dues par la commune de Quettreville-sur-Sienne sur les exercices 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 soit **741 043.93 €**. Sur le budget 2021, la provision est de 157 381.37€.

La constitution des provisions en droit commun constituent des opérations d'ordre semi budgétaires regroupées au sein d'opérations réelles. Elles sont retracées, en dépenses, au chapitre 68 « Dotations aux provisions » et en recettes, au chapitre 78 « Reprises sur provision ». Seule la prévision de dépense au compte 68 apparait au budget. La contrepartie en recette d'investissement n'apparait pas dans les prévisions budgétaires mais est retracée par le comptable public. La non-budgétisation de la recette permet une mise en réserve de la dotation, laquelle reste disponible pour financer la charge induite par le risque.

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le montant de la dotation aux provisions pour risque de 741 043, 92€ pour les exercices 2017-2021 et de renouveler la provision de 157 381.37€ au BP 2021.

⇒ **Unanimité**

### **23- Vote des taux ménages et du taux de CFE**

Le conseil communautaire fixe chaque année les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Les bases fiscales prévisionnelles 2021 de la Communauté seront connues prochainement.

Au regard de l'évolution physique moyenne des bases et de la revalorisation liée au taux d'inflation, le produit attendu sur la fiscalité directe, nécessaire à son équilibre, s'établirait à 13 422 000€.

Il est proposé de reconduire les taux communautaires en vigueur, à savoir :

- 9.86% pour la taxe sur le foncier bâti
- 20.64% pour la taxe sur le foncier non bâti
- 22.35% pour la CFE

Il est proposé au conseil communautaire de fixer les taux communautaires comme suit :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 9.86 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.64 %
- Taux de cotisation foncière des entreprises : 22.35%

⇒ **Unanimité**

### **24- Tableau des emplois**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Chaque délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Le tableau des emplois est un document annexé au budget primitif.

Les emplois créés peuvent éventuellement être pourvus par des agents contractuels de droit public (en application des dispositions des articles 3 à 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ou de toute autre disposition législative et réglementaire en vigueur dans la fonction publique territoriale) ou, si les conditions sont remplies, par des salariés de droit privé en emploi aidé. Dans le cas de recours à des agents contractuels de droit public, le niveau de rémunération sera fixé dans la grille indiciaire de l'un des grades mentionnés lors de la création de l'emploi.

Le tableau détaillé ci-dessous présente le détail des emplois permanents existant à la communauté Coutances mer et bocage (situation au 10 mars 2021). Au total 420 emplois permanents existent. Les agents recrutés sur poste non permanents (en besoin occasionnels, remplacement, apprentis, étudiants...) ne figurent pas dans ce tableau.

Le tableau présenté ci-après au point 4 intègre :

- La modification d'emploi présentée au point 1 de la présente délibération ;
- Les créations d'emplois présentées au point 2 de la présente délibération.

### **1- Modifications d'emploi**

La première modification relative à un changement de temps de travail a été présentée et approuvée à l'unanimité par le comité technique du 27 janvier 2021. La seconde modification concerne une modification de grade.

REFERENCE DU POSTE	SERVICE AFFECTATION	INTITULE DE L'EMPLOI	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	ANCIENNE DUREE		NOUVELLE DUREE		DATE D'EFFET	MOTIF
					DUREE HEBDO H/MINUTES	DUREE HEBDO H/ CENTIEMES	DUREE HEBDO H/MINUTES	DUREE HEBDO H/ CENTIEMES		
CMB512	MISE A DISPOSITION	AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoint techniques, cadre d'emplois des agents de maîtrise	17h30min /35	17,5	35h00min /35	35	1 <sup>er</sup> avril 2021	Demande d'une commune membre

REFERENCE DU POSTE	SERVICE AFFECTATION	SITUATION ACTUELLE			NOUVELLE SITUATION			DATE D'EFFET
		INTITULE DE L'EMPLOI	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	INTITULE DE L'EMPLOI	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	
CMB566	DG-Dir EEJ-Petite enfance-Crèches Halte Garderie	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture	1 <sup>er</sup> avril 2021

## 2-créations d'emplois :

Les créations d'emploi proposées correspondent pour une part, au poste présenté lors du débat d'orientation budgétaire et d'autre part, aux besoins de l'école de musique, tenant compte de la réorganisation des missions à la suite des départs en retraite. L'un des postes de professeur d'instrument est destiné à être occupé par la personne en charge de la direction et sera supprimé par la suite.

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN	GROUPE FONCTION RIFSEEP	DATE D'EFFET
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB572	DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE	A	cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique	16h00min/16	A1	01/08/2021
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB573	PROFESSEUR DE MUSIQUE – HAUTBOIS	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	4h30min/20	B2	01/08/2021
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB574	PROFESSEUR DE MUSIQUE – TROMPETTE	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	5h00min/20	B2	01/08/2021
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB575	RESPONSABLE DE BIBLIOTHEQUE RURALE	B	cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	35h00min/35	B2	01/04/2021

### 3- Synthèse du tableau des emplois

Pôle	Direction / Service	Nombre d'emplois	Emplois non pourvus
Présidence	Service Communication	2	
Direction générale	Direction Générale	5	
	DG	1	
	DG-EMPLOI FONCTIONNEL	2	
	EN POSITION DE DETACHEMENT	2	2
Pôle Ressources et moyens généraux	Direction des Services Techniques	23	
	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	9	
	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	5	
	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	9	
	Direction des Finances	11	
	Direction des Ressources Humaines	9	2
	Direction des systèmes d'information et du numérique	10	
	Direction des affaires générales et juridiques	2	
	DG-Dir AGJ-Commande publique	1	
	DG-Dir AGJ-Secrétariat Général	1	
	Propreté des locaux	19	4
	Mission règlement général de la protection des données	2	
Pôle transition écologique et solidaire	Mission Transition Ecologique	4	
	DG-Transition écologique	3	
	DG-SARE	1	
	Direction de l'Environnement	16	
	DG-Dir Environnement	1	
	DG-DIR ENVIRONNEMENT-DECHETS	10	1
	DG-DIR ENVIRONNEMENT-ESPACES NATURELS	1	
	Qualité des eaux	8	
	Direction qualité des eaux	1	
DG-QUALITE DES EAUX	4	2	

	DG-QUALITE DES EAUX-SPANC	3	
	DG-QUALITE DES EAUX-GEMAPI	4	
<b>Pôle attractivité du territoire</b>	<b>Direction de l'Urbanisme</b>	<b>6</b>	
	DG-Dir Urbanisme	2	
	DG-Dir Urbanisme-Service ADS	4	1
	<b>Office du tourisme (EPIC)</b>	<b>15</b>	
	<b>Direction du développement économique</b>	<b>2</b>	
	<b>Ingénierie Territoriale</b>	<b>3</b>	
<b>Pôle sports-culture-jeunesse</b>	<b>Direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse</b>	<b>218</b>	
	DG-Dir EEJ	6	
	DG-Dir EEJ-Ecoles	83	6
	DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	68	2
	DG-Dir EEJ-Petite enfance-Crèches Halte-Garderie	55	3
	DG-Dir EEJ-Petite enfance-RAM	6	
	<b>Service des Sports</b>	<b>24</b>	
	DG-SERVICE DES SPORTS	11	
	DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	13	
	<b>Coordination PESL</b>	<b>1</b>	
	<b>Direction Culturelle</b>	<b>29</b>	
	DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	12	4
	DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	14	2
	DG-Dir Culturelle-Patrimoine et PAH	3	1
	DG-DIR CULTURELLE-VES	1	
	DG-POLE DE PROXIMITE	1	
<b>Services extérieurs</b>	<b>MISE A DISPOSITION</b>	<b>1</b>	
	Cinéma	1	
	Mairies	2	
	Centre d'animation les Unelles	7	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>420</b>	<b>30</b>

#### 4- Tableau des emplois

SERVICE AFFECTATION	REF	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	GRADE D'AFFECTATION	DUREE HEBDO HEURES/MIN	POURVU/ NON POURVU
MISE A DISPOSITION (Unelles)	CMB003	REFERENT FAMILLE ANIMATION SOCIOCULTURELLE	B	cadre d'emplois des animateurs	Animateur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	POURVU
MISE A DISPOSITION (Unelles)	CMB005	ANIMATEUR JEUNESSE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	31h00min/35	POURVU
MISE A DISPOSITION (Unelles)	CMB006	ANIMATEUR MULTIMEDIA	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	35h00/min35	POURVU
MISE A DISPOSITION (Unelles)	CMB007	ANIMATEUR MULTIMEDIA	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00/min35	POURVU
MISE A DISPOSITION (Unelles)	CMB008	ANIMATEUR LUDOTHEQUE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
MISE A DISPOSITION (Unelles)	CMB009	ANIMATEUR MULTIMEDIA	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00min/35	POURVU
MISE A DISPOSITION (Unelles)	CMB490	DIRECTEUR DU CENTRE D'ANIMATION LES UNELLES	A	cadre d'emploi des attachés	Attaché	35h00min/35	POURVU
MISE A DISPOSITION (Cinéma)	CMB011	PROJECTIONNISTE DE CINEMA	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG	CMB525	CHARGE DE MISSION AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE	A	Attaché	Attaché	35h00min/35	POURVU
DG-Coordination PESL	CMB015	COORDONNATEUR PRINCIPAL DU PESL	A	cadre d'emplois des attachés cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	Attaché Principal	35h00/min35	POURVU
DG-TRANSITION ECOLOGIQUE	CMB489	CHEF DE PROJET CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE	A	cadre d'emploi des attachés cadre d'emploi des ingénieurs	Ingénieur	35h00min/35	POURVU
DG-Dir AGJ-Commande publique	CMB019	RESPONSABLE MARCHES PUBLICS	B	cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur	35h00min/35	POURVU
DG-Dir AGJ-Secrétariat Général	CMB020	ASSISTANT DE DIRECTION	B	cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur Principal de 2ème Classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB022	DIRECTEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE	A&B	cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Professeur E.E.A. Hors Classe	16h00min/16	POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB023	PROFESSEUR DE MUSIQUE- FORMATION MUSICALE	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème Classe	20h00min/20	POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB024	PROFESSEUR DE MUSIQUE- ATELIER ADAPTE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant d'Enseignement Artistique	2h00min/20	POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB025	PROFESSEUR DE MUSIQUE – BATTERIE	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant d'Enseignement Artistique	4h30min/20	POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB026	PROFESSEUR DE MUSIQUE – JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISEES	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème Classe	6h00min/20	POURVU

DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB027	PROFESSEUR DE MUSIQUE – PIANO ET ACCOMPAGNEMENT	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème Classe	11h30min/20	POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB028	PROFESSEUR DE MUSIQUE – CLARINETTE, FORMATION MUSICALE, ORCHESTRE	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère Classe	20h20min/20	POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB029	PROFESSEUR DE MUSIQUE – PERCUSSIONS	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère Classe	4h45min/20	POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB030	PROFESSEUR DE MUSIQUE-VIOLON	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère Classe	5h00min/20	POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB031	PROFESSEUR DE MUSIQUE – TROMBONE - TUBA	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère Classe	6h00min/23	POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB032	PROFESSEUR DE MUSIQUE – FLUTE	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère Classe	9h00min/23	POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB033	SECRETAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	31h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB516	PROFESSEUR DE MUSIQUE - SAXOPHONE	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique		6h00min/35	NON POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB572	DIRECTEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE	A	cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique		16h00min/16	NON POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB573	PROFESSEUR DE MUSIQUE – HAUTOBOIS	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique		4h30min/20	NON POURVU
DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	CMB574	PROFESSEUR DE MUSIQUE – TROMPETTE	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique		5h00min/20	NON POURVU
DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB034	COORDONNATEUR DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	B	cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	Assistant de Conservation	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB035	RESPONSABLE DE LA MEDIATHEQUE ET DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	A&B	cadre d'emplois des bibliothécaires cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB036	AGENT DE BIBLIOTHEQUE RESPONSABLE POLE DOCUMENTAIRE, BD ET FONDS PATRIMONIAL	B	cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB037	AGENT DE BIBLIOTHEQUE - RESPONSABLE POLE FICTION	B	cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB038	RESPONSABLE DE BIBLIOTHEQUE	B&C	cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB039	RESPONSABLE DE BIBLIOTHEQUE	B&C	cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB040	AGENT DE BIBLIOTHEQUE	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU

DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB042	AGENT DE BIBLIOTHEQUE JEUNESSE	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB043	AGENT DE BIBLIOTHEQUE JEUNESSE ET COORDINATEUR DES ANIMATIONS	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB044	AGENT DE BIBLIOTHEQUE JEUNESSE ET COORDINATEUR DES ANIMATIONS	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB045	AGENT DE BIBLIOTHEQUE RESPONSABLE POLE JEUNESSE	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB046	AGENT DE BIBLIOTHEQUE RESPONSABLE POLE MUSIQUE ET DVD	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB450	AGENT DE BIBLIOTHEQUE JEUNESSE	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	17h30min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB511	AGENT DE BIBLIOTHEQUE	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine		17h30min/35	NON POURVU
DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	CMB575	RESPONSABLE DE BIBLIOTHEQUE RURALE	B	cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		35h00min/35	NON POURVU
DG-Dir Culturelle-Patrimoine et PAH	CMB048	MEDIATEUR JEUNES PUBLICS ET ASSISTANT	A&B	bibliothécaire cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	Bibliothécaire	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Patrimoine et PAH	CMB484	MEDIATEUR CULTUREL	B	Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	Assistant de Conservation	35h00min/35	POURVU
DG-DIR CULTURELLE-VES	CMB355	AGENT DE SERVICE POLYVALENT REGISSEUR DE L'ESPACE CULTUREL	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Dév économique	CMB402	DIRECTEUR DE L'ECONOMIE ET DE L'INGENIERIE TERRITORIALE	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Dév économique	CMB404	ANIMATRICE-GESTIONNAIRE LEADER	B&C	rédacteur cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Dév économique	CMB405	CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	B	cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Dév économique	CMB487	ANIMATEUR LEADER ET CONTRACTUALISATION	A	cadre d'emploi des animateurs cadre d'emploi des rédacteurs	Animateur Principal de 2ème Classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Dév économique	CMB570-CP	CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN	A	cadre d'emploi des attachés cadre d'emploi des ingénieurs		35h00min/35	NON POURVU
DG-Dir EEJ	CMB061	DIRECTEUR DE L'EDUCATION, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	A&B	cadre d'emplois des attachés cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ	CMB062	SECRETAIRE POLYVALENTE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	POURVU

DG-Dir EEJ	CMB166	DIRECTEUR ADJOINT DE L'EDUCATION, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE-RESPONSABLE DU SERVICE "ENFANCE, LOISIRS ET PERISCOLAIRE	A&B	cadre d'emplois des attachés animateur principal de 1ère classe animateur principal de 2ème classe	Animateur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ	CMB398	SECRETAIRE DE DIRECTION EEJ	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ	CMB456	MANAGER FONCTIONNEL DU PORTAIL FAMILLE	B	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ	CMB507	SECRETAIRE - GESTIONNAIRE DES BUS COMMUNAUTAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial	17h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB066	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	12h07min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB067	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	12h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB069	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	11h32min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB070	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	16h15min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB071	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	09h15min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB073	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques		15h15min/35	NON POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB074	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	16h45min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB075	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	17h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB076	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	18h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB077	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques		18h10min/35	NON POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB078	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	19h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB081	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	21h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB082	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques		21h00min/35	NON POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB083	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	21h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB084	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	21h57min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB085	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	22h21min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB086	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	22h21min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB087	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	22h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB088	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	23h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB091	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	23h49min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB092	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	24h22min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB093	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	26h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB095	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques		28h00min/35	NON POURVU

DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB097	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	28h12min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB098	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	28h12min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB099	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	28h15min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB100	AGENT DE RESTAURATION	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB101	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB102	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB103	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h06min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB104	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	31h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB105	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	31h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB107	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	32h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB108	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	32h45min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB109	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	33h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB110	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00/min35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB111	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB112	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB113	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB114	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB115	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU

DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB116	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB118	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB119	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB121	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB122	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB123	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB124	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB125	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB126	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB131	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	7h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB132	ACCOMPAGNATEUR DE TRANSPORT SCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	6h15min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB134	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	9h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB137	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	33h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB138	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB140	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	21h15min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB141	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles	31h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB144	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	28h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB145	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	28h00min/35	POURVU

DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB146	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 1ere classe des écoles maternelles	30h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB147	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	30h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB149	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	33h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB150	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles	35h00/min35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB152	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB153	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles	19h35min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB154	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	23h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB155	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	28h15min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB156	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 1ere classe des écoles maternelles	28h15min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB157	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	28h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB159	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB160	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB161	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB162	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	15h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB164	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	28h00min/35	POURVU

DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB185	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	16h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB188	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	10h46min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB190	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB461	ACCOMPAGNATEUR DE TRANSPORT SCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	6h09min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB473	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emploi des adjoints d'animation cadre d'emploi des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	15h05min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB474	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE ET AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	14h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB498	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	12h19min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB504	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animations cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	10h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB506	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	07h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB517	ATSEM	C	Cadre d'emplois des ATSEM		25h00min/35	NON POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB518	ATSEM	C	Cadre d'emplois des ATSEM	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	17h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB519	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	1h48min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB520	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques		12h00min/35	NON POURVU
DG-Dir EEJ-Ecoles	CMB521	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	5h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs- Périscolaire	CMB063	DIRECTEUR D ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS ET EDUCATEUR SPORTIF	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	35h00/min35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs- Périscolaire	CMB079	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	20h45min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs- Périscolaire	CMB089	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	23h08min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs- Périscolaire	CMB090	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	23h45min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs- Périscolaire	CMB094	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	28h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs- Périscolaire	CMB096	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	28h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs- Périscolaire	CMB151	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animations cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	28h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs- Périscolaire	CMB170	CHAUFFEUR - AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs- Périscolaire	CMB172	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS COORDONNATEUR PESL	B&C	cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des adjoints d'animation	Animateur Principal de 2ème Classe	35h00min/35	POURVU

DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB173	DIRECTEUR D ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS ET COORDONNATEUR PESL	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Animateur	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB175	DIRECTEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Animateur	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB176	DIRECTEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Animateur	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB177	DIRECTEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE ET DIRECTEUR ADJOINT	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Animateur	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB178	DIRECTEUR D ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Animateur	35h00/min35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB179	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB181	AGENT POLYVALENT D'ANIMATION ET DE SERVICE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	27h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB182	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB186	CONDUCTEUR DE CAR	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	20h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB187	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	26h15min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB189	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	30h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB191	AGENT D'ANIMATION POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	6h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB192	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB195	COORDONNATEUR HANDIFFERENCE	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	17h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB196	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 1ere classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB209	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	28h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB210	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	28h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB211	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	28h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB216	DIRECTEUR D ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00/min35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB375	AGENT DE SERVICE ET D'ANIMATION	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	12h45min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB401	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - COORDONNATEUR PESL	A	cadre d'emplois des assistants sociaux éducatifs	Assistant Territorial socio-éducatif	35h00min/35	POURVU

DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB417	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	C	cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	32h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB418	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	10h30min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB421	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	B&C	Grade d'animateurs cadre d'emplois des animateurs	Animateur	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB422	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation principal de 2ème et 1ère classe	Adjoint territorial d'animation principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB423	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS COORDONNATEUR PESL	C	cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des adjoints d'animation	Animateur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB441	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	30h40min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB444	DIRECTEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - ANIMATEUR RAM	A	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB458	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation principal de 2ème et 1ère classe	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB459	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	28h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB462	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	8h27min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB463	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	8h58min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB464	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB465	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	17h15min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB466	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	08h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB467	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation		11h14min/35	NON POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB469	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	12h15min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB472	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B&C	cadre d'emplois des adjoints d'animation principal de 2ème et 1ère classe	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB475	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	16h47min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB478	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	28h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB479	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	15h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB496	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	17h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB499	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	16h00min/35	POURVU

DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB500	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	03h45min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB508	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	cadre d'emploi des adjoints d'animation		35h00/min35	NON POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB513	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B&C	Adjoint d'animation principal de 2ème et 1ère classe Animateur	Adjoint territorial d'animation	35h00/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB514	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux	Adjoint territorial d'animation	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB515	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux	Adjoint territorial d'animation	17h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB522	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints animation	Adjoint territorial d'animation	4h40min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB523	DIRECTEUR ADJOINT ACCUEIL DE LOISIRS	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	28h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB544	DIRECTEUR D'ACCUEIL DE LOISIRS	A	Attaché, Animateur, Cadre d'emplois des adjoints d'animation	Attaché	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB545	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL DE LOISIRS	C	Animateur, Cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB546	ASSISTANT ADMINISTRATIF	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	24,3h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB547	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	17,3h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB548	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	21h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB549	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	14h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB550	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL DE LOISIRS	C	Animateur, Cadre d'emploi des adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB551	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	28h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB552	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL DE LOISIRS	C	Animateur, Cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	CMB553	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	27h2min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance-Crèches Halte Garderie	CMB271	DIRECTEUR DE CRECHE	A	cadre d'emplois des puéricultrice	Puéricultrice de Classe Supérieure	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance-Crèches Halte Garderie	CMB273	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants		35h00min/35	NON POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance-Crèches Halte Garderie	CMB275	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance-Crèches Halte Garderie	CMB276	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance-Crèches Halte Garderie	CMB277	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU

DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB278	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB279	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB280	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	14h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB281	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB282	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB283	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1ere classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB284	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB424	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB425	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	28h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB426	DIRECTEUR DE CRECHE	B	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB427	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB428	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB429	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB430	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB431	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	20h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB432	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB433	DIRECTEUR DE CRECHE	B	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	33h41min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB434	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	34h45min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB435	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	33h41min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB436	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB437	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h28min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB438	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	33h41min/35	POURVU

DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB439	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h28min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB440	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	33h41min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB529	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB530	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB531	SECRETAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB532	AGENT DE CRECHE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB533	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB534	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB535	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB536	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB537	AGENT DE CRECHE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	31,30h00min/3 5	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB538	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture, Cadre d'emploi des auxiliaires de soins	Auxiliaire de soins principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB539	AGENT DE CRECHE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Adjoint d'animation territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB540	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB541	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puéricultrice principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB542	DIRECTEUR DE CRECHE	A	Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants, Cadre d'emploi des puéricultrices, Cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux		35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB554	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique territorial	16h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB555	AGENT DE CRECHE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB556	AGENT DE RESTAURATION DE CRECHE	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique territorial	25h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB557	AGENT DE CRECHE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	24h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB558	AGENT DE CRECHE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Adjoint d'animation territorial	35h00min/35	NON POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB559	AGENT DE CRECHE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU

DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB560	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB561	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB562	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB563	INFIRMIERE	A	Cadre d'emploi des infirmières en soins généraux de classe normale	Infirmier en soins généraux de classe normale	17,31min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB564	DIRECTRICE DE CRECHE	A	Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB565	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- Crèches Halte Garderie	CMB566	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	35h00min/35	NON POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- RAM	CMB272	ANIMATEUR RAM	A	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- RAM	CMB274	DIRECTEUR HALTE-GARDERIE ET ANIMATEUR RAM	A	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur Territorial de jeunes enfants	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- RAM	CMB286	COORDINATEUR PESL – ANIMATEUR RAM	A	Attaché cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Attaché	35h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- RAM	CMB287	ANIMATEUR RAM	A	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	25h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- RAM	CMB288	ANIMATEUR RAM	C	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	24h00min/35	POURVU
DG-Dir EEJ-Petite enfance- RAM	CMB543	ANIMATRICE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	A&B	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants Animateur Principal de 1ère classe	Animateur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Environnement	CMB289	DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00/min35	POURVU
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB338	CONSEILLERE EN SEJOUR EN CHARGE DE LA COMMERCIALISATION DES GITES	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00/min35	POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB050	RIPEUR, CHAUFFEUR REMPLAÇANT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB051	GARDIEN DE DECHETTERIE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB052	CHAUFFEUR	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB053	RIPEUR	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB054	CHAUFFEUR	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB055	RIPEUR, CHAUFFEUR REMPLAÇANT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques		35h00min/35	NON POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB056	RIPEUR, CHAUFFEUR REMPLAÇANT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB058	CHAUFFEUR - RIPEUR	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU

DG-DIR ENVIRONNEMENT-DECHETS	CMB059	RESPONSABLE DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent de Maitrise	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT-DECHETS	CMB414	RIPEUR	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT-DECHETS	CMB524	RESPONSABLE DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	B	Cadre d'emploi des techniciens	Technicien Principal de 2ème Classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT-ESPACES NATURELS	CMB292	CHARGE DE MISSION ENVIRONNEMENT	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT-GEMAPI	CMB060	RESPONSABLE DU SERVICE GEMAPI	A	cadre d'emplois des ingénieurs	Ingénieur	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT-GEMAPI	CMB393	ANIMATEUR PAPI	A	cadre d'emplois des ingénieurs cadre d'emplois des attachés	Ingénieur	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT-GEMAPI	CMB483	TECHNICIEN DE RIVIERE	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ENVIRONNEMENT-GEMAPI	CMB494	TECHNICIEN BOCAGE	B	cadre d'emploi des techniciens	Technicien	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB293	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB294	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB295	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB296	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB297	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent de Maitrise	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB298	RESPONSABLE TECHNIQUE DES STADES ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise	Technicien	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB299	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB301	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1ere classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB350	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	POURVU
DG-DIR FINANCES	CMB303	DIRECTEUR DES FINANCES	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00min/35	POURVU
DG-DIR FINANCES	CMB304	AGENT DE GESTION COMPTABLE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR FINANCES	CMB306	AGENT DE GESTION COMPTABLE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR FINANCES	CMB307	AGENT DE GESTION COMPTABLE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR FINANCES	CMB308	AGENT DE GESTION COMPTABLE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR FINANCES	CMB341	REGISSEUR DE LA REGIE ENFANCE-JEUNESSE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	POURVU

DG-DIR FINANCES	CMB407	AGENT DE GESTION COMPTABLE	B	cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur	35h00min/35	POURVU
DG-DIR FINANCES	CMB415	ASSISTANT COMPTABLE ET BUDGETAIRE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR FINANCES	CMB416	AGENT DE GESTION COMPTABLE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	pas d'affectation	35h00min/35	POURVU
DG-DIR FINANCES	CMB485	RESPONSABLE DE LA QUALITE COMPTABLE ET BUDGETAIRE	A	Cadres d'emplois des attachés	Attaché	35h00min/35	POURVU
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB319	ASSISTANT SIN	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00/min35	POURVU
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB322	CHEF DE PROJET NUMERIQUE	B	cadre d'emplois des techniciens	Technicien	35h00min/35	POURVU
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB323	ADMINISTRATEUR SYSTEMES ET RESEAUX	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB324	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DE PARC INFORMATIQUE	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB408	GEOMATICIEN	B	cadre d'emplois des techniciens	Technicien	35h00min/35	POURVU
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB445	DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	A&B	ingénieur cadre d'emplois des techniciens	Ingénieur	35h00min/35	POURVU
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB452	MEDIATEUR TECHNIQUE CHARGE DES ECOLES	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB453	ADMINISTRATEUR SYSTEMES ET RESEAUX	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB454	GESTIONNAIRE DE PARC INFORMATIQUE	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB455	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DE PARC INFORMATIQUE	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB310	DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	A	cadre d'emplois des attachés		35h00min/35	NON POURVU
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB311	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Rédacteur	35h00min/35	POURVU
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB312	CONSEILLER DE PREVENTION EN HYGIENE ET SECURITE	B	cadre d'emplois des techniciens	Technicien	35h00min/35	POURVU
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB313	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB314	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00/min35	POURVU
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB315	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Rédacteur	35h00min/35	POURVU
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB316	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	POURVU

DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB317	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs		35h00/min35	NON POURVU
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB527	CHARGE DE MISSIONS RH	A	Attaché	Attaché	35h00min/35	POURVU
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB300	PLOMBIER CHAUFFAGISTE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques cadre d'emplois des agents de maîtrise	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB302	MENUISIER	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB318	DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES	A	cadre d'emplois des ingénieurs	Ingénieur	35h00min/35	POURVU
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB351	ELECTRICIEN	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	POURVU
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB352	MENUISIER	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	POURVU
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB395	TECHNICIEN THERMICIEN BATIMENT	B	cadre d'emplois des techniciens	Technicien Principal de 2ème Classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB396	DESSINATEUR BATIMENT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB510	PEINTRE EN BATIMENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB526	TECHNICIEN BATIMENT	B	Cadre d'emploi des techniciens	Technicien principal 2ème classe	35h00min/35	POURVU
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	CMB348	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS ET VOIRIE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	POURVU
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	CMB349	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS ET VOIRIE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00/min35	POURVU
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	CMB353	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS ET VOIRIE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	POURVU
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	CMB354	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS ET VOIRIE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00/min35	POURVU
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	CMB357	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS ET VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maitrise	Agent de Maitrise	35h00/min35	POURVU
DG-Dir Urbanisme	CMB394	DIRECTEUR DE L'URBANISME	A	cadre d'emplois des ingénieurs cadre d'emplois des attachés	Ingénieur	35h00min/35	POURVU
DG-TRANSITION ECOLOGIQUE	CMB406	CHEF(FE) DE PROJET RELOCALISATION	A	Attaché territorial Ingénieur	Ingénieur	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Urbanisme	CMB486	CHARGE DE MISSION PLUI	A	cadre d'emploi des attachés cadre d'emploi des ingénieurs	Attaché	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Urbanisme-Service ADS	CMB409	RESPONSABLE DU SERVICE ADS	B	technicien principal de 2ème classe technicien principal de 1ère classe rédacteur principal de 2ème classe rédacteur principal de 1ère classe	Technicien Principal de 2ème Classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Urbanisme-Service ADS	CMB410	INSTRUCTEUR ADS	B&C	rédacteur technicien adjoint administratif principal de 2ème classe	Rédacteur	35h00min/35	POURVU

				adjoint administratif principal de 1ère classe adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe			
DG-Dir Urbanisme-Service ADS	CMB411	INSTRUCTEUR ADS	B&C	rédacteur technicien cadre d'emplois des adjoints administratifs cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Urbanisme-Service ADS	CMB412	INSTRUCTEUR ADS	B&C	rédacteur technicien adjoint administratif principal de 2ème classe adjoint administratif principal de 1ère classe adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Urbanisme-Service ADS	CMB571	INSTRUCTEUR ADS	B&C	rédacteur technicien adjoint administratif principal de 2e classe adjoint administratif principal de 1e classe adjoint technique principal de 2e classe adjoint technique principal de 1e classe		35h00min/35	NON POURVU
DG-EMPLOI FONCTIONNEL	CMB449	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE COUTANCES MER ET BOCAGE	A	directeur général des services	Attaché Principal	35h00min/35	POURVU
DG-EMPLOI FONCTIONNEL	CMB568	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	A	Directeur général adjoint	Attaché	35h00min/35	POURVU
DG-ING TERR	CMB509-CP	CHEF DE PROJET CONTRAT LOCAL SANTE	A	cadre d'emplois des attachés cadre d'emplois des ingénieurs	Attaché	35h00/min35	POURVU
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB325	DIRECTEUR OFFICE DE TOURISME	A	cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00min/35	POURVU
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB326	DIRECTRICE ADJOINTE OFFICE DE TOURISME	A&B	attaché cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur	35h00min/35	POURVU
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB327	RESPONSABLE DIGITAL WEBMASTER	B	cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur	35h00min/35	POURVU
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB328	CONSEILLERE EN SEJOUR EN CHARGE DE LA QUALITE ET DU BUREAU DE HAUTEVILLE SUR MER	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00/min35	POURVU
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB329	CONSEILLERE EN SEJOUR EN CHARGE DE L'AGENDA ET DU BUREAU DE GAVRAY	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	POURVU
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB330	RESPONSABLE ACCUEIL A L'OFFICE DE TOURISME	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Rédacteur	35h00min/35	POURVU
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB331	CONSEILLERE EN SEJOUR EN CHARGE DE L'EVENEMENTIEL	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	21h00min/35	POURVU
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB332	CONSEILLERE EN SEJOUR EN CHARGE DU BUREAU DE BLAINVILLE SUR MER	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00/min35	POURVU
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB333	CHARGE DE COMMUNICATION	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00/min35	POURVU

DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB334	CONSEILLERE EN SEJOUR EN CHARGE DES RELATIONS PRESTATAIRES ET DU BUREAU D'AGON COUTAINVILLE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00/min35	POURVU
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB335	CONSEILLER EN SEJOUR EN CHARGE DU BUREAU DE GOUVILLE SUR MER	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00/min35	POURVU
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB336	CONSEILLERE EN SEJOUR EN CHARGE DE LA DOCUMENTATION ET DU BUREAU DE COUTANCES	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00/min35	POURVU
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB337	RESPONSABLE COMMERCIALISATION ET DU CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME	B&C	rédacteur cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	POURVU
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB400	RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DE L'ANIMATION NUMERIQUE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	POURVU
DG-POLE DE PROXIMITE	CMB339	SECRETAIRE POLYVALENTE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB343	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00/min35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB065	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques		06h00min/35	NON POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB106	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	32h30min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB117	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB136	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques		12h45min/35	NON POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB184	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	10h51min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB345	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	14h00min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB346	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	18h00min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB347	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	27h30min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB356	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	8h00min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB359	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	29h00min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB360	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques		30h00min/35	NON POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB361	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB378	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB468	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	12h45min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB480	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	16h30min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB481	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	17h00min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB495	RESPONSABLE DE LA PROPRETE DES LOCAUX, DU CHENIL, DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, DE LA SURVEILLANCE DES PLAGES ET DE LA LOGISTIQUE INTERNE	B	cadre d'emploi des rédacteurs	Rédacteur Principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-QUALITE DES EAUX	CMB342	AGENT D'ACCUEIL - SECRETAIRE A LA DIRECTION DE LA QUALITE DES EAUX	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-QUALITE DES EAUX	CMB413	DIRECTEUR DE LA QUALITE DES EAUX	A	cadre d'emplois des ingénieurs	Ingénieur	35h00min/35	POURVU
DG-QUALITE DES EAUX	CMB492	INGENIEUR ASSAINISSEMENT MUTUALISE	A&B	ingénieur cadre d'emplois des techniciens		35h00/min35	NON POURVU

DG-QUALITE DES EAUX	CMB493	TECHNICIEN GESTION DES EAUX	B	cadre d'emploi des techniciens	Technicien	35h00/min35	POURVU
DG-Qualité des eaux	CMB567	ASSISTANT ADMINISTRATIF DES DIRECTIONS DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs		35h00min/35	NON POURVU
DG-QUALITE DES EAUX-SPANC	CMB291	RESPONSABLE DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	B	cadre d'emplois des techniciens	Technicien	35h00min/35	POURVU
DG-QUALITE DES EAUX-SPANC	CMB443	CONSEILLER/CONTROLEUR EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	B&C	technicien cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-QUALITE DES EAUX-SPANC	CMB491	TECHNICIEN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	C	cadre d'emploi des adjoints techniques cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00/min35	POURVU
DG-RGPD	CMB002	DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES	B	cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur Principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-RGPD	CMB488	ADJOINT DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES	B&C	cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emploi des agents de maîtrises cadre d'emploi des adjoints techniques cadre d'emploi des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	POURVU
DG-SARE	CMB528	ANIMATEUR SARE	B	Cadre d'emploi des techniciens		35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE COMMUNICATION	CMB362	RESPONSABLE COMMUNICATION	A&B	cadre d'emplois des attachés cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE COMMUNICATION	CMB397	CHARGEES DE COMMUNICATION ET D'EVENEMENTIEL	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB171	ANIMATEUR POLYVALENT ET RÉFÉRENT	C	cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives	Opérateur territorial des activités physiques et sportives principal	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB183	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES POLYVALENTES	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S.	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB363	DIRECTEUR DU SERVICE DES SPORTS	A&B	cadre d'emplois des attachés, cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S Principal 2ème classe	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB364	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES FOOTBALL ET ATHLETISME	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB366	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES SPORT DE RAQUETTES	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 2ème Classe	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB368	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES ESCALADE	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 2ème Classe	35h00/min35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB369	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES POLYVALENTES	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S.	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB372	AGENT RELAIS ASSOCIATIF ET ASSISTANT ADMINISTRATIF	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB373	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES POLYVALENTES	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Adjoint territorial d'animation	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB374	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES HANDBALL	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Adjoint territorial d'animation	35h00min/35	POURVU

DG-Propreté des locaux	CMB376	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques		30h00min/35	NON POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB377	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	CMB379	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB381	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES POLYVALENTES	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S.	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB399	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES-GYMNASTIQUE-AQUAGYM	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S.	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB367	EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES NAUTIQUES ET TERRESTRES	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S.	31h30min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB370	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB382	RESPONSABLE DE LA PISCINE	A&B	cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB383	EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES DE NATATION	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB384	EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES DE NATATION	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S.	17h30min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB385	EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES NAUTIQUES ET TERRESTRES	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 2ème Classe	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB386	EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES DE NATATION	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S.	17h30min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB387	AGENT ADMINISTRATIF	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB388	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	33h30min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB389	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	33h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB390	AGENT TECHNIQUE - SOUS-SOL PISCINE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB391	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB392	AGENT TECHNIQUE - SOUS-SOL PISCINE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU
DG-TRANSITION ECOLOGIQUE	CMB403	CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - PLAN CLIMAT	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00min/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Patrimoine et PAH	CMB049	ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	A	cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine	Attaché de Conservation du Patrimoine	35h00min/35	NON POURVU
EN POSITION DE DETACHEMENT	CMB014	DETACHEMENT SUR EMPLOI FONCTIONNEL (grade d'origine)	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché Principal	35h00min/35	NON POURVU
EN POSITION DE DETACHEMENT	CMB569	DETACHEMENT SUR EMPLOI FONCTIONNEL (grade d'origine)	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00min/35	NON POURVU

MISE A DISPOSITION (Mairie)	CMB482	SECRETAIRE POLYVALENTE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	POURVU
MISE A DISPOSITION (Mairie)	CMB512	AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoint techniques, cadre d'emplois des agents de maîtrise	Adjoint technique territorial	35h00min/35	POURVU

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la modification du tableau des emplois

⇒ **Unanimité**

### **25- Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

La loi de transformation de la fonction publique territoriale a institué l'élaboration d'un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan d'actions, joint en annexe, et établi pour la période 2021-2023, a reçu un avis favorable du comité technique le 27 janvier dernier.

⇒ Plan d'actions égalité femmes-hommes

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ce plan d'action.

⇒ **Unanimité**

## **26- Avance de trésorerie remboursable au profit de la crèche associative Les Coccinelles**

La crèche associative Les Coccinelles est reprise en gestion directe par la communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans ce cadre, des propositions d'emplois ont été proposées aux salariées de la crèche. Cinq salariées ont refusé cette proposition et font l'objet d'une procédure de licenciement.

Conformément à la législation, la collectivité procède à ces licenciements en lieu et place de l'association et sur la base des règles applicables aux contrats de travail de droit privé.

Pour des raisons techniques tenant aux cotisations salariales et patronales, la collectivité n'est néanmoins pas en mesure de réaliser les bulletins de salaires nécessaires. L'association doit donc se charger de verser les montants dus auprès des salariées licenciées.

La situation financière actuelle de l'association ne lui permet pas de verser ces sommes dans le respect des échéances légales et conventionnelles. Par ailleurs, le vote du budget communautaire ayant lieu en mars 2021, la collectivité n'est donc pas en mesure de verser une aide préalable aux dites échéances. En conséquence, l'association est contrainte de contracter un emprunt de court terme auprès de sa banque.

Il est proposé au conseil communautaire de verser une avance remboursable d'un montant de 85 000 € à l'association les coccinelles afin de permettre à l'association de rembourser son emprunt auprès de l'établissement bancaire concerné, dans l'attente des recettes CAF attendues dans le courant de l'année 2021.

**L'avance sera remboursée au plus tard le 31 décembre 2021.**

Il est proposé de verser les fonds sous 15 jours à compter de la date du conseil de communauté de ce jour.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le versement d'une avance remboursable de 85 000 € à l'association Les coccinelles sous 15 jours,
- de préciser que l'avance remboursable devra être remboursée au plus tard le 31 décembre 2021
- d'autoriser monsieur le président à signer la convention financière correspondante avec l'association.

⇒ **Unanimité**

## **27- Reversement du contrat enfance jeunesse 2019**

La caisse d'allocations familiales a notifié fin 2020 le montant et le détail de sa participation au titre des contrats enfance jeunesse pour l'année 2019. Certaines des actions financées par ces crédits sont assurées par d'autres organismes. Il convient donc de reverser à ces organismes les sommes correspondantes aux actions qu'ils ont mises en œuvre :

- Centre d'animation les Unelles (Ludothèque et ALSH): 32 685,55€
- Accueil de loisirs les petits mousses : 102 884,42€
- Micro-crèche les petits baigneurs : 25 491€
- AREPE La p'tite récré : 8 617,37€

Pour information, Coutances mer et bocage a perçu un montant total de CEJ de 869 275,98 euros, après déduction de ces reversements, elle conserve donc la somme de 699 597,64 euros.

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver ces reversements.

⇒ **Unanimité**

## **28- Extension de la maison médicale de Gouville-sur-mer : avenants aux marchés de travaux**

Le conseil communautaire a par décision du 22 janvier 2020 attribué les marchés de travaux concernant l'extension de la maison médicale de Gouville-sur-Mer pour permettre d'y accueillir un cabinet d'ophtalmologie plus grand.

Pour information, le chantier qui a débuté en mars 2020 est désormais en cours d'achèvement.

Quelques travaux ou prestations nécessitent d'être formalisés par la passation d'un avenant au marché de travaux présenté ci-dessous.

### **Lot n° 1 : Terrassement – Gros-œuvre – Entreprise FAUTRAT FRERES – Avenant n° 2**

- Complément de location d'installations de chantier (sanitaires) : + 1 740,00 € HT
- Modification cheminement réseaux d'évacuation des eaux usées : - 900,00 € HT
- Prise en compte des consommations du chantier (eau et électricité) : - 1 053,64 € HT

**Total :** - **213,64 € HT**

Le montant du marché concerné serait ainsi porté de 96 556,20 € HT à 100 967,56 € HT, soit une augmentation de 4,57 % (compris avenant n° 1).

Le montant global des marchés de travaux serait ainsi porté de 284 169,68 € HT à 293 690,04 € HT, soit une augmentation de 9 520,36 € HT et de 3,35 % (compris avenants précédents).

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 9 mars 2021 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation de cet avenant et d'autoriser monsieur le président à le signer.

⇒ **Unanimité**

## **29- Extension de la zone artisanale de Gouville-sur-mer : convention de groupement de commande avec le SDEAU**

Le conseil a, par plusieurs délibérations antérieures, acté le projet d'extension de la zone artisanale du Pallis, située sur la commune de Gouville-sur-mer. Ce projet consiste à prolonger la voirie et les réseaux de la zone existante, afin de pouvoir ensuite commercialiser un peu plus d'un hectare de terrain à vocation économique, certains lots étant déjà pré-réservés.

Concernant la partie eau potable, l'extension doit être réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SDEAU50. Par ailleurs, les statuts du SDEAU prévoient que, pour des opérations de zones d'activité, l'aménageur finance intégralement, par le biais d'un remboursement au syndicat, les frais de création ou d'extension du réseau d'eau potable concerné.

Pour répondre à ces deux exigences, il est proposé de passer 2 conventions avec le syndicat :

- l'une visant à créer un groupement de commande, pour ne lancer qu'une seule consultation au lieu de deux, et que les travaux soient coordonnés par le maître d'œuvre de l'opération et réalisés concomitamment;
- l'autre pour définir les obligations financières de Coutances Mer et Bocage à l'égard du SDEAU 50 dans le cadre de l'opération.

Les travaux d'extension de la zone sont estimés à 240 540 € HT et le montant de la partie eau potable à 14 020 € HT.

Enfin, la convention de groupement de commande prévoit également que le SDEAU rembourse à Coutances Mer et Bocage une quote-part des frais d'études portés par la communauté, à hauteur du pourcentage de son marché par rapport au montant total des travaux. La clé de répartition étant fixée à 5,83 %, le SDEAU devra rembourser à Coutances Mer et Bocage un montant de 960,42 € HT.

Les deux projets de convention sont consultables auprès de la direction des services techniques.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président :

- à signer la convention de groupement de commande avec le SDEAU50, concernant le marché de travaux d'extension de la zone d'activités du Pallis à Gouville-sur-Mer et désigner un titulaire et un suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement ;
- à signer la convention de financement desdits travaux avec le SDEAU50.

Désigne madame FOURNIER, titulaire, David LAURENT, suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offre du groupement de commande.

⇒ **Unanimité**

### **30- Convention avec la bibliothèque départementale de la Manche**

Le réseau de lecture publique de Coutances mer et bocage est composée de 10 bibliothèques et médiathèques : Agon-Coutainville, Coutances, Cerisy-la-Salle, Gouville-sur-mer, Hambye, Montmartin-sur-mer, Orval-sur-Sienne, Roncey, et Tourville-sur-Sienne. La médiathèque de Coutances constitue la tête de pont du réseau.

Le conseil départemental de la Manche, par le biais de la bibliothèque départementale, apporte un soutien aux réseaux de bibliothèques dans le cadre d'un conventionnement quinquennal. Ce soutien se caractérise notamment par l'accès à des ressources numériques en ligne (presse, vidéos, formations), de la formation des équipes de bénévoles et salariés, un soutien sur les projets d'animation, et l'accès aux documents de la bibliothèque départementale pour compléter les fonds des bibliothèques du réseau.

En contrepartie, la convention pose un certain nombre d'exigences. L'article 3 pose les exigences cibles à atteindre, c'est-à-dire l'idéal souhaité par le conseil départemental pour la politique de lecture publique dans la Manche. Au regard de la situation actuelle du réseau, ces exigences sont très élevées. L'article 4 fixe les exigences à atteindre par le réseau des bibliothèques de Coutances mer et bocage pendant la durée de la convention, soit 5 années. Ces objectifs, négociés, sont atteignables.

Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser monsieur le président à signer cette convention.

⇒ **Unanimité**

### **31- Choix du mode d'exploitation du cinéma de Coutances**

L'actuelle délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'animation du cinéma arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Plusieurs modes de gestion différents existent. Le conseil communautaire devra se prononcer sur le choix du mode de gestion qu'il retient.

#### **Rapport sur le choix du mode de gestion du cinéma**

L'exploitation, la gestion et l'animation du cinéma de Coutances est un service public industriel et commercial. La communauté de communes Coutances mer et bocage est propriétaire du fonds de commerce et des murs du cinéma. Comptablement, les opérations liées à ce service public sont retracées au sein d'un budget annexe assujetti à la tva.

#### **1- Les modes de gestion possibles**

##### **1-1 La gestion directe**

Les services publics locaux peuvent faire l'objet de la part des collectivités locales d'une gestion directe à travers les mécanismes juridiques suivants : la régie directe, la régie autonome et la régie personnalisée.

Un service public est géré en régie lorsque la collectivité le gère elle-même avec ses propres moyens financiers et en matériel, avec ses propres agents. La régie n'a donc normalement aucune personnalité juridique. Lorsqu'une collectivité gère un service public en régie, cela signifie que le service compétent pour mener à bien l'activité emprunte la personnalité de la collectivité, et que les moyens en matériel et en personnel sont ceux de la collectivité.

#### La régie simple

La régie directe correspond à l'hypothèse où la collectivité gère directement le service en prélevant sur son budget les moyens financiers, et en utilisant ses propres moyens en matériel et en personnel. Toutes les dépenses engagées sont imputables au budget de la collectivité. Cette forme de régie est le mode normal de gestion des services public administratif (SPA).

Ce mode de gestion n'est pas adapté pour la gestion du cinéma qui est un service public industriel et commercial.

#### La régie autonome

Une régie est dite autonome lorsqu'elle bénéficie d'une certaine autonomie financière sans pour autant disposer de la personnalité morale. L'avantage d'une telle formule est de doter certains services d'un budget autonome. Il est ainsi plus facile de respecter l'exigence d'équilibre financier imposée au SPIC. Avec ce type de structure, on est très proche du statut d'établissement public.

#### La régie personnalisée

Les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont créées et leur organisation administrative et financière déterminée par l'organe délibérant de la collectivité. Elles sont administrées par un conseil d'administration et un directeur désignés dans les mêmes conditions sur proposition du président de l'EPCI. Le budget comporte deux sections, l'une pour les opérations d'exploitation, l'autre pour les opérations d'investissement. Il est préparé par le directeur et voté par le conseil d'administration. Le comptable est soit un comptable direct du Trésor, soit un agent comptable.

### **1-2 La gestion déléguée**

Une collectivité peut déléguer la gestion de ses services publics à une personne morale de droit privé à objet commercial, à une association, à un organisme mixte ou à une personne morale de droit public.

La gestion déléguée à une personne morale de droit privé prend la forme d'une convention qui a pour objet et pour effet de déléguer une part plus ou moins grande d'une activité de service public prise en charge par une collectivité locale à un tiers. Il existe différentes catégories de contrats qui permettent à une collectivité de confier la gestion d'un service public à une entreprise qui, aux termes de la jurisprudence du Conseil d'Etat, ne sont pas tous des conventions de délégation de service public : la régie intéressée, la gérance, l'affermage et la concession.

#### La régie intéressée

La régie intéressée est un mode de gestion mixte du service public qui s'appuie sur le concours extérieur d'un professionnel privé contractuellement chargé de faire fonctionner le service public. Le régisseur est rémunéré par la collectivité au moyen d'une rétribution qui comprend une redevance fixe et une partie variable provenant notamment des résultats de l'exploitation. Mais la régie intéressée ne sera considérée comme une convention de délégation de service public qu'à la condition que la rémunération du régisseur soit substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation.

#### La gérance

La gérance est un mode de délégation de service public fondé sur les mêmes principes que la régie intéressée. La collectivité confie à une entreprise l'exploitation d'un service public, lui remet les équipements et matériels nécessaires et contrôle l'activité de cette dernière. L'exploitant reverse à la collectivité les redevances perçues auprès des usagers et bénéficie en retour d'une rémunération basée sur un tarif

forfaitaire ou unitaire garanti au contrat. Le risque est en conséquence assuré par la collectivité. Sauf hypothèse où le « régisseur pourrait être rémunéré par une prime d'intéressement aux bénéficiaires, le contrat de gérance est un marché public soumis au code des marchés publics.

### L'affermage

L'affermage est un mode de gestion déléguée d'un service public industriel et commercial. Les équipements nécessaires à l'exploitation du service sont remis au fermier par la collectivité qui en a assuré le financement. Le fermier doit assurer l'exploitation du service. A ce titre, il doit garantir la maintenance des ouvrages et éventuellement leur modernisation ou leur extension.

La rémunération du fermier repose sur les redevances payées par les usagers. Par contre, le fermier est tenu de verser à la collectivité une contribution destinée à couvrir l'amortissement des frais initiaux engagés par la collectivité. Le risque de gestion repose donc sur le fermier. Le choix du fermier se fait dans le respect des règles de délégation de service public : appel à candidatures, examen contradictoire des offres par une commission spécialisée et composée des élus concernés, choix du délégataire approuvé par l'assemblée délibérante. Le contrat d'affermage doit être limité dans sa durée et ne peut être dénoncé que pour faute grave.

## **2- Description du service**

### **2-1- Biens concernés**

La communauté du bocage coutançais est propriétaire du bâtiment «cinéma le Long court» sis n°24 rue Saint Maur.

Les locaux comprennent

- un espace hall d'accueil, attente et confiserie
- des sanitaires
- une salle de cinéma n°1 avec 189 fauteuils
- une salle de cinéma n°2 avec 83 fauteuils
- une cabine de projection pour chaque salle de cinéma
- un bureau
- un local de rangement adjacent à la confiserie
- un local ménage

#### ⇒ Matériel

La cabine de projection et la salle de cinéma n°1 comprend :

- un projecteur numérique SONY 4K
- un kit de projection 3D
- un écran droit nacré
- 189 fauteuils de type club
- un système de sonorisation

La cabine de projection et la salle de cinéma n°2 comprend :

- un projecteur numérique SONY 4K
- un projecteur Kinoton
- un écran droit
- 83 fauteuils de type club
- un système de sonorisation

L'espace hall d'accueil, détente et confiserie comprend :

- une caisse enregistreuse
- un ensemble de kit accessibilité pour les aveugles et les sourds
- deux banquettes 2 places ; quatre fauteuils 1 place ; deux canapés 2 places

- quatre tables basses
- un espace confiserie avec un réfrigérateur et un congélateur

La communauté est également propriétaire du fonds du cinéma constitué de :

- l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage attachés ;
- le mobilier commercial et le matériel d'exploitation dudit fonds.

## **2-2- Prestations du service**

Le projet artistique et culturel pour l'exploitation et l'animation du cinéma le Long court devra tenir compte d'un certain nombre d'exigences notamment :

- proposer un rythme de fonctionnement et une programmation sur l'ensemble de l'année, ce qui n'exclue pas des jours ou périodes limitées de fermeture pour congés ;
- proposer une programmation diversifiée permettant de satisfaire un large public. Notamment, cette programmation devra :
  - valoriser les films « art et essai » et les diffusions en version originale
  - faire une large place au public jeune en général et aux établissements scolaires et péri-extra scolaires en particulier ;
  - favoriser l'éducation à l'image
  - favoriser la diversité culturelle et cinématographique
- proposer une politique d'animation culturelle et événementielle, également dans le cadre de partenariats avec les acteurs de la vie locale
- favoriser le bien-être des spectateurs et des partenaires et la qualité du lien social.

## **2-3- Tarification**

Tous les produits liés à l'exploitation cinématographique (droits d'entrée des salles, primes AFCAE ou autres, subventions canal +/TPS...) ainsi que celui lié à l'exploitation des activités accessoires (ventes de friandises...) sont perçus par l'exploitant.

Une grille tarifaire adaptée à tous les publics devra être proposée.

## **2-4- Loyer**

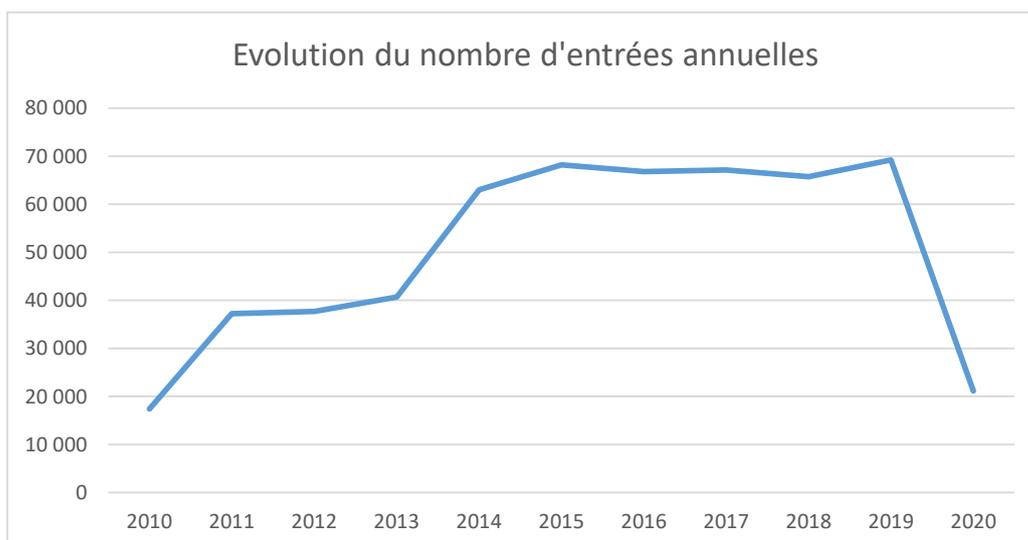
Dans le cas d'une délégation de service public, le délégataire versera à la communauté du bocage coutançais un loyer qui sera fixé dans la convention de délégation. Conformément aux articles L145-36 et R145-10 du code du commerce, ce loyer sera établi par application d'un pourcentage sur les chiffres d'affaires réalisés par le délégataire sur :

- la billetterie hors taxe et hors TSA
- la confiserie
- la publicité écran.

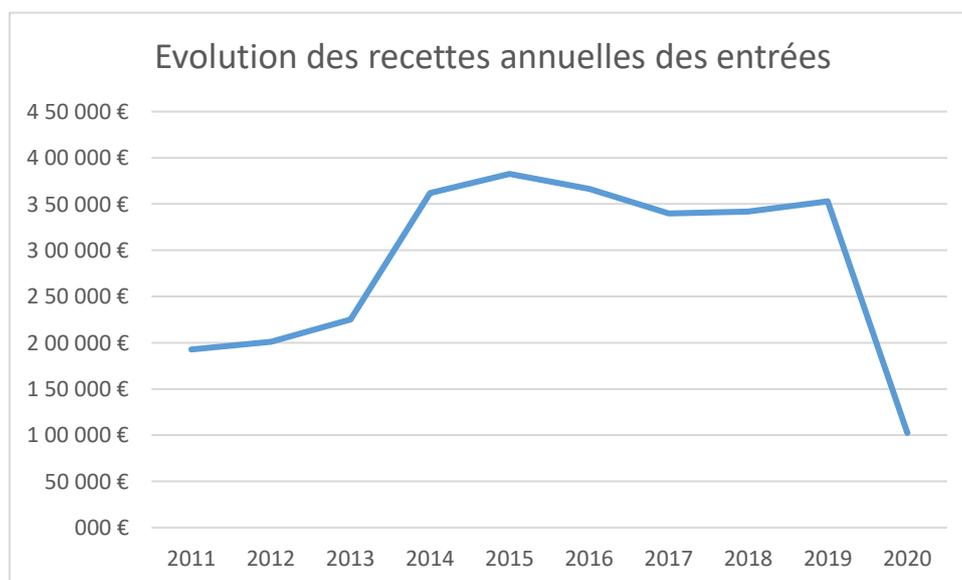
Les pourcentages appliqués à chacune de ces composantes pourront être différents.

## **3- Bilan du mode de fonctionnement actuel**

Le cinéma de Coutances est actuellement géré dans le cadre d'une délégation de service public pour la période 2015-2021. En dehors du contexte de crise sanitaire, le constat est celui d'un bon fonctionnement de cette délégation. Depuis 10 ans, le nombre d'entrées annuelles s'est fortement accru pour se stabiliser aux alentours de 65 000 entrées par an.



En dehors de la couverture de l'amortissement des investissements (matériel de projection, bâtiment), l'exploitation du cinéma est équilibrée. La subvention de fonctionnement versée par la collectivité s'équilibre à peu près avec la redevance d'occupation versée par le délégataire. Par ailleurs, la subvention versée par la collectivité est composée de deux parts : une part fixe, d'un montant de 22 000 € annuel, correspondant à l'obtention du classement art et essai et des différents labels. Une part variable, activée en fonction du déficit d'exploitation constaté chaque année. Le cumul des deux parts est plafonné à 40 000 €. Sur la période 2015-2020, la part variable n'a jamais été activée. Elle sera activée en 2021, du fait du contexte sanitaire ayant arrêté l'activité cinématographique.



### 3- Propositions

#### Choix du mode de gestion

Au regard des caractéristiques du service à exploiter, il apparaît que :

- l'activité cinématographique est une activité commerciale où la concurrence s'exerce.
- l'exercice de cette activité nécessite une connaissance précise des modes de distribution, des différents acteurs de ce secteur d'activité.

Tout ce qui précède ne peut que nous amener à conclure que nous sommes loin de la vocation d'une collectivité et que la « lourdeur » inhérente à nos obligations réglementaires, statutaires, comptables, sont peu compatibles avec les objectifs d'une telle activité.

### Durée de la délégation

La délégation prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est proposé de fixer son terme au 31 décembre 2027, soit une durée de six ans. Cette durée est proposée pour éviter l'année de renouvellement des assemblées locales, à priori 2026, peu propice à la réalisation d'une procédure de délégation de service public d'une part.

La commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable au choix de l'affermage comme mode de gestion du cinéma de Coutances, pour la période 2022-2027.

Il est proposé au conseil de communauté :

- de retenir l'affermage comme mode de gestion du cinéma de Coutances
- de fixer la durée de la délégation de service public à 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

⇒ **Unanimité**

### **32- Désignation des membres de la commission de délégation de services publics**

La procédure de mise en œuvre d'une délégation de service public, décrite aux articles L1411-1 à 1411-12 du code général des collectivités territoriales est précise. Elle prévoit notamment la création d'une commission chargée d'étudier les candidatures et les offres des candidats. Cette commission est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du conseil de communauté à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est proposé au conseil de communauté de procéder à la désignation de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour siéger au sein de la commission de délégation de service public

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Didier LEFEVRE	Aurélie GIGAN
Gisèle ALEXANDRE	Pauline LAINE
Florent DELIVERT	Sébastien GRANDIN
Marine DEFOY	Valérie LECONTE
Catherine DE LA HOUGUE	Huubert GUILLOTTE

⇒ **Unanimité**

### **33- Rénovation thermique de l'accueil de loisirs d'Hambye : demande de subvention**

Le plan de financement pour l'opération de rénovation thermique de l'accueil de loisirs d'Hambye s'établit comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant HT</b>
		Etat (DETR-DSIL)	50 232 €
Travaux	251 160,40 €	CAF	42 387 €
		Reste à charge	158 547,40 €
<b>Total</b>	<b>251 160,40 €</b>		<b>251 160,40 €</b>

Un fonds de concours représentant 45% du reste à charge (soit d'un montant estimé à 71 100 €) sera versé par la commune d'Hambye. Le montant définitif sera arrêté au regard des résultats de l'appel d'offre et des notifications de subventions.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement,
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes
- D'autoriser monsieur le président à signer les conventions.

Monsieur RAULT demande si la commune d'Hambye a voté l'accord pour le fonds de concours. Monsieur le président indique que l'objet de la présente délibération est de demander un maximum de subvention et nous étudierons ensuite avec la commune la finalisation du fonds de concours.

⇒ **Unanimité**, monsieur VOISIN s'abstenant

### **34- Modification des statuts du SAGE côtiers ouest Cotentin**

Le comité syndicat du SAGE Côtiers ouest Cotentin a proposé une modification des statuts. La nouvelle rédaction est la suivante.

#### **Statuts du syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin 2021**

##### **Article 1 :**

Conformément aux dispositions du Livre VII, Titre I, Chapitre Unique, Article L 5711-1 à L 5711-3, du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué un syndicat mixte intercommunal à vocation unique entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ci-après désignés :

- Communauté d'Agglomération du Cotentin ;
- Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage ;
- Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche ;
- Communauté de Communes de Villedieu Intercom ;
- Communauté de Communes de Granville Terre et Mer ;
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne ;
- Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo.

**BUT, SIEGE ET DUREE DU SYNDICAT**

##### **Article 2 :**

Le Syndicat porte le nom de **Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin**.

##### **Article 3 :**

Le Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin a pour objet de porter les études pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau des Côtiers Ouest Cotentin et d'accompagner la Commission Locale de l'Eau (CLE) notamment en termes d'animation. Le périmètre du Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin est celui du SAGE conforme à l'arrêté du 24 avril 2013. Le Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin n'est pas compétent pour mettre en œuvre l'ensemble des mesures que prévoira le SAGE.

##### **Article 4 :**

Le siège social du Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin est fixé à l'adresse suivante :  
Pavillon de la Sienne – 22 Impasse de l'Ancienne Gare – 50450 Gavray-sur-Sienne

##### **Article 5 :**

Le Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin est institué jusqu'à l'approbation du SAGE (arrêté préfectoral du 4 mars 2015 d'approbation du SAGE publié).

## FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

### Article 6 :

Le Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin est administré par un comité syndical composé de 15 délégués titulaires et de 15 délégués suppléants désignés par les assemblées délibérantes des collectivités concernées qui se répartissent ainsi :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Communauté d'Agglomération du Cotentin	3	3
CC Granville Terre et Mer	1	1
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienna	4	4
CC Villedieu Intercom	1	1
CA Saint-Lô Agglo	1	1
CC Coutances Mer et Bocage	3	3
CC Côte Ouest Centre Manche	2	2
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

### Article 7 :

Le comité élit parmi ses membres un bureau, composé de :

- Un Président
- Un ou des Vice-présidents. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.
- Un Secrétaire

Le Vice-président est obligatoirement choisi parmi les délégués des collectivités autres que celle du Président.

### Article 8 :

Le comité confie au bureau le règlement de certaines affaires par délégation de pouvoirs. Le bureau est renouvelé en même temps que le comité.

## DISPOSITIONS FINANCIERES

### Article 9 :

Le Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin inscrit à son budget toutes les dépenses relatives à l'accomplissement de ses missions.

La contribution des collectivités du syndicat est déterminée selon la clé de répartition (détail de la clé de répartition en annexes) pour les dépenses de fonctionnement comme pour les dépenses d'investissement.

Clé de répartition :

Structure	Taux de participation (%)
CC Côte Ouest Centre Manche	12,62%
CC Coutances Mer et Bocage	27,20%
CC Granville Terre et Mer	1,73%
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienna	44,12%
CC Villedieu Intercom	0,98%
Communauté d'Agglomération du Cotentin	11,49%
CA Saint-Lô Agglo	1,85%

**Article 10 :**

Les recettes du Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin comprennent :

- Les participations des collectivités adhérentes ;
- Les subventions de l'Etat, de Collectivités Territoriales, d'Établissements Publics, de l'Union Européenne, d'Associations ;
- Les emprunts ;
- Les revenus des biens patrimoniaux du syndicat ;
- Les produits des dons et legs ;
- Les produits des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.

**Article 11 :**

Le retrait d'une collectivité syndiquée ou l'adhésion d'une nouvelle collectivité se fera dans les conditions prévues par les textes en vigueur et présentement par l'Article L 57-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 12 :**

En cas de dissolution du Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin, l'actif et le passif seront répartis entre les collectivités membres au prorata de leur contribution. Le syndicat pourra se réunir en tout autre lieu, notamment au siège d'une collectivité adhérente.

**Article 13 :**

Le comptable assignataire du Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin désigné conformément aux dispositions de la Loi du 2 mars 1982 est le responsable du Centre des Finances publiques de Granville

**Article 14 :**

Un règlement intérieur établi par le comité syndical fixera les dispositions non prévues aux présents statuts.

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver ces nouveaux statuts.

⇒ **Unanimité**

**35- Modification des statuts du syndicat du SCOT**

Le comité syndical du syndicat mixte du SCOT du pays de Coutances propose une modification de ses statuts comme suit :

Article 19 Contributions des membres

La répartition des contributions entre les communautés de communes membres est établie en fonction, à part égales, de la population DGF et du potentiel fiscal.

Elle est fixée comme suit :

- Coutances mer et bocage : 68,24%
- Côte ouest centre Manche : 31,76%

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver cette modification.

⇒ **Unanimité**

**36- Centre de vaccination : convention avec la SASI-PSLA**

La SISA-PSLA envisage de recruter un soutien administratif pour le centre de vaccination. Cependant, les modalités de recrutement direct sont compliquées. Aussi, Coutances mer et bocage peut assurer ce

recrutement temporaire, directement ou par le biais du service missions temporaires du centre de gestion de la fonction publique de la Manche. Les frais engagés seront remboursés par la SISA-PSLA.

Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser monsieur le président à signer la convention fixant ces modalités.

⇒ **Unanimité**

### **37- Information sur le contentieux avec la commune de Quetteville-sur-Sienne**

Le 25 février, le tribunal administratif de Caen a rendu son jugement dans le contentieux qui oppose Coutances mer et bocage à la commune de Quetteville-sur-Sienne. Ce jugement annule la délibération du conseil de communauté en date du 5 décembre 2018 uniquement pour les attributions de compensation relative aux communes formant la commune nouvelle de Quetteville-sur-Sienne. Pour fonder sa décision, le juge constate l'absence de délibération de la commune acceptant la modification de son attribution de compensation, quand bien même celle-ci a reconnu des erreurs dans les déclarations qu'elle a faite et sur lesquelles le montant de l'attribution de compensation avait été calculé.

### **38- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président**

### **39- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau**

### **40- Questions diverses**

Monsieur JARDIN demande comment sera réalisé le diagnostic bocage du PLUi. Monsieur BINET indique que la méthodologie initiale, qui prévoyait un repérage visuel depuis les voies de circulation, va évoluer pour réaliser le diagnostic dans le temps imparti et sans entrer dans les parcelles. L'association AVRIL travaille sur cette nouvelle méthodologie.

Monsieur JARDIN demande comment les enseignants ont été associés au projet d'école de Cerisy-la-Salle présenté lors du dernier conseil. Monsieur VAUGEOIS indique que le projet de nouvelle école date de 2014. De nouveaux éléments sont apparus ces dernières années. Un travail a été réalisé par un programmiste, mais les solutions proposées ne convenaient pas aux élus de la commune. En décembre dernier, un échange avec le président du conseil départemental de la Manche a ouvert de nouvelles hypothèses de travail. Les élus de la commune ont été associés dès l'origine de la réflexion. Dans les prochains jours, les enseignants seront rencontrés pour échangés sur leurs besoins. Il ajoute que l'inspection académique est informée de ce projet dès l'origine. Madame HAREL ajoute que l'Education nationale a été partie prenante du projet dès le début aux côtés de l'EPCI, de la commune et du conseil départemental de la Manche.

Monsieur le président informe l'assemblée de la tenue de la conférence des maires le 2 avril prochain.